

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Recherche sur l'histoire du coton en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)

Christian Schnakenbourg

Numéro 152, janvier–avril 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036870ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036870ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Schnakenbourg, C. (2009). Recherche sur l'histoire du coton en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (152), 79–118. <https://doi.org/10.7202/1036870ar>

# Recherche sur l'histoire du coton en Guadeloupe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)<sup>1</sup>

Christian SCHNAKENBOURG  
Université de Picardie, Amiens  
Equipe de recherche AIHP / UAG

Dans l'histoire économique des Antilles, la canne n'a jamais constitué une monoculture ni le sucre une monoproduction. À côté de celui-ci, qui représente évidemment l'activité dominante jusqu'aux années 1960, il a toujours existé toute une gamme d'autres productions d'exportation, depuis le tabac dans les tous premiers temps coloniaux jusqu'à la banane aujourd'hui, qui, malgré la dénomination quelque peu dévalorisante de « cultures secondaires » par laquelle elles sont quasi-systématiquement désignées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont toujours joué un rôle significatif dans l'économie locale. Deux articles publiés récemment dans ce *Bulletin* sur l'indigo et le café sont venus nous le rappeler<sup>2</sup>.

Les développements qui suivent voudraient continuer ce panorama de l'histoire des « denrées » autres que le sucre en s'attachant ici au coton, qui a occupé une place relativement importante dans l'économie et le commerce de la Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle avant de décliner inexorablement au cours du suivant. Cette courte note est, comme les deux articles précités, destinée avant tout à opérer un premier défrichage du sujet en attendant que des recherches plus approfondies sur l'ensemble des Antilles françaises viennent l'épuiser définitivement.

---

1. *Abréviations utilisées.* ADG = Archives départementales de la Guadeloupe ; ANOM = Archives nationales d'Outre-Mer ; BSHG = *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* ; GO Gpe = *Gazette Officielle de la Guadeloupe* ; *Statistiques* = Ch. SCHNAKENBOURG, « Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et en Martinique (1635-1835) », BSHG, n° 31, 1977, 121p.

2. T. YVON, « La production d'indigo en Guadeloupe du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », BSHG, n° 145, 2006, p. 49-57 ; G. LAFLEUR, « La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi-disparition », *ibid*, p. 59-120.

## 1. CROISSANCE ET APOGÉE (1635-1790)

### 1.1. *Les débuts laborieux du coton comme culture d'exportation au XVII<sup>e</sup> siècle*

Le coton est indigène aux Antilles, où il croît naturellement et abondamment dans les régions sèches. Les Caraïbes l'avaient domestiqué et le cultivaient « soigneusement » dans leurs « jardins » ; ils tissaient les fibres pour leurs vêtements, les hamacs et les voiles de leurs pirogues<sup>3</sup>.

C'est probablement d'eux que les premiers colons apprennent à le cultiver, le récolter et le préparer en vue de son expédition en Europe. Aux tous débuts de la colonisation, en gros entre 1635 et 1650, le coton semble connaître, à côté du tabac mais loin toutefois derrière lui, un certain succès comme production d'exportation<sup>4</sup> ; les deux cultures constituent alors la base du petit peuplement blanc sur lequel Richelieu et la Compagnie des Isles de l'Amérique entendent fonder la présence française dans la Caraïbe<sup>5</sup>. La Compagnie, qui détient en principe le monopole du commerce avec les Antilles, s'inquiète de la surproduction croissante du tabac<sup>6</sup> et cherche à en limiter la production, essayant au contraire de favoriser celle du coton ; elle va même jusqu'à promouvoir l'utilisation de

---

3. R. BRETON, *Relations de l'Isle de la Guadeloupe* (1647), rééd. Sté d'Histoire de la Guadeloupe, 1978, p. 47 ; J. B. DU TERTRE, *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, Paris, Thomas Jolly, 1667, t. II, p. 35 (à propos des Caraïbes de Marie-Galante) ; voir également les diverses références réunies par J. PETITJEAN-ROGET, *La société d'habitation à la Martinique. Un demi siècle de formation, 1635-1685*, Thèse d'Etat ès Lettres (Paris VII, 1978), reprod. Lille, ART, Paris, Champion, 1980, t. I, p. 642.

4. « Le travail ordinaire des hommes est à semer et à cultiver le pétun, planter les arbrisseaux qui portent le coton et le rocou ... et peult un homme à ce travail faire tous les ans ... huit cens ou mil livres pesant de coton » ; « Relation des Isles de Saint-Christoffe, Gardeloupe et de la Martinique », anonyme, 1640, publiée par L. Ph. MAY sous le titre « La plus ancienne relation de voyage aux colonies françaises des Antilles », dans *Terre, Air, Mer (La Géographie)*, t. LVIII, 1932, p. 16. DU TERTRE, *Histoire générale*, t. II, p. 150 : « Au commencement que nos isles furent habitées par les François, j'ay veu des habitans qui remplissoient leurs habitations de cotonniers dans l'espérance d'en faire quelques profit par le commerce ».

5. Voir sur ce point les développements de J. P. SAINTON [Dir.], *Histoire et civilisation de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Petites Antilles)*, t. I, *Le temps des genèses, des origines à 1685*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004, p. 214-230. De fait, pendant toute cette période, les Blancs sont largement majoritaires aux Antilles. En 1656, ils seraient au nombre de 12.000, contre 3.000 Noirs, en Guadeloupe (mais ces chiffres semblent toutefois douteux) ; pour ce qui concerne la Martinique, on observe qu'en 1664 encore, alors que la « révolution sucrière » a commencé depuis une dizaine d'années, les Blancs sont toujours légèrement plus nombreux que les Nègres et les mulâtres (2.700 contre 2.600). *Nota* : sauf indication contraire ou complémentaire, tous les chiffres relatifs à la population, à l'activité économique et au commerce sous l'Ancien Régime, cités dans la suite de cet article proviennent du recueil précité *Statistiques* ; sauf circonstance particulière, nous nous abstenons désormais d'en redonner systématiquement la référence en dehors des tableaux et graphiques.

6. Sur le « cycle du tabac » et sur le rôle essentiel de cette culture dans la mise en place coloniale jusque vers 1660, voir les développements essentiels de SAINTON, *Temps des genèses*, op. cit., p. 238-258 ; PETITJEAN-ROGET, *Société d'habitation*, op. cit., t. I, p. 647-684 ; J. M. PRICE, *France and the Chesapeake. A history of the French tobacco monopoly, 1674-1791*, Ann Arbor, Michigan UP, 1973, vol. I, p. 73-82 ; ainsi que les développements (presque) contemporains du père J. B. LABAT, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique ...*, Paris, G. Cavalier, 1722, t. IV, chap. XXIII, p. 476-539.

la « livre de coton » comme unité monétaire locale, conjointement à celle « de pétun »<sup>7</sup>.

Pourtant, elle échoue dans cette tentative ; J. Petitjean-Roget note avec finesse que « la constance apportée par les directeurs ... à propager la culture du coton laisse penser que leurs efforts sur ce point étaient rarement récompensés »<sup>8</sup>, et Du Tertre nous apprend que les habitants qui avaient alors planté du coton « dans l'espérance d'en faire quelque profit par le commerce ... ont été contraints de l'arracher et de n'en laisser que le long des lisières des habitations »<sup>9</sup>. En 1671, il n'occupe plus que 86 « carrés » de terre (= à peu près autant d'ha) en Guadeloupe<sup>10</sup>, soit à peine 1,3 % de l'espace cultivé total, et il semble même avoir complètement disparu comme culture commerciale à la Martinique<sup>11</sup>. Nous ne savons pas bien ce qu'il devient par la suite. C'est l'époque de la « révolution sucrière »<sup>12</sup> ; les sucreries se multiplient<sup>13</sup> et les petits colons et engagés blancs du début, ruinés par l'effondrement du tabac, émigrent en masse, remplacés par des esclaves noirs déportés d'Afrique<sup>14</sup>. Pour ceux qui n'ont pas les moyens de monter une sucrerie, il y a encore la possibilité de se tourner vers l'indigo, qui exige des investissements moins importants et se révèle alors d'un bon rapport<sup>15</sup>. Seuls « les petits habitants s'occupent de faire des cotons », note une source de 1682<sup>16</sup>, mais l'évolution de la population blanche de la Guadeloupe au cours de cette période montre clairement qu'ils sont de moins en moins nombreux, et il est probable que la production diminue parallèlement ; une dizaine d'années plus tard, un mémoire sur les Isles, après avoir énuméré les diverses productions locales (« Sucre, tabac, indigo, coton, gingembre, rocou, cuirs et caret »),

---

7. PETITJEAN-ROGET, *Société d'habitation*, op. cit., t. I, p. 644-645. *Plus ancienne relation*, art. cit., p. 15 : « La monnaie dont on paye son hoste est du pétun et du coton » ; p. 20 : la monnaie avec laquelle on achète leurs marchandises aux navires venant d'Europe « est le pétun ou le cotton ».

8. *Société d'habitation*, op. cit., t. I, p. 645.

9. *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 150.

10. D'après le recensement général des terres de toutes les îles, ordonné par Colbert l'année précédente ; Ch. SCHNAKENBOURG, « Le »terrier« de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LXVII, 1980, p. 49.

11. Ni E. Revert ni J. Petitjean-Roget ne parlent du coton dans l'exploitation qu'ils font du « terrier » martiniquais.

12. SAINTON, *Temps des genèses*, op.cit., p. 258-282 ; Ch. SCHNAKENBOURG, « Note sur les origines de l'industrie sucrière en Guadeloupe au XVII<sup>e</sup> siècle (1640-1670) », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LV, 1968, p. 284-311 ; B. HIGMAN, « The sugar revolution », *Economic History Review*, vol. LIII, 2000, p. 213-236.

13. Les premières sont créées en 1654 ; en 1671, elles sont déjà au nombre de 122 dans l'Archipel guadeloupéen et 111 à la Martinique.

14. Evolution de la composition de la population. *En 1664*, Guadeloupe proprement dite + Grande-Terre = 5.009 Blancs, 6.323 esclaves ; Martinique = 2.703 Bl., 2.592 escl. *En 1671*, GGT = 3.112 Bl., 4.267 escl. ; M = 4.049 Bl., 6.263 escl. *En 1682*, GGT = 2.990 Bl., 4.109 escl. ; M = 4.505 Bl., 9.364 escl. L'accroissement de la population blanche de la Martinique ne traduit pas une augmentation du nombre de petits colons, mais résulte au contraire d'une immigration inter-îles d'anciens planteurs de tabac ruinés en provenance de la Guadeloupe et de Saint-Christophe.

15. Sa production démarre au cours de la décennie 1670 dans l'Archipel guadeloupéen. En « Guadeloupe » + Grande-Terre, le nombre d'indigoteries passe de 4 en 1671 à 12 en 1683 ; à cette dernière date, on en compte 34 à Marie-Galante (pas de données antérieures), mais deux seulement à la Martinique.

16. Apostille au recensement de l'année ; ANOM, G1-469, fol. 120.

ajoute que « de toutes ces marchandises, il n'y a que le sucre et le tabac dont le commerce soit considérable »<sup>17</sup>.

La principale cause de ce recul du coton réside dans le manque de débouchés. « Le coton emblaye ..., c'est-à-dire remplit et empesche trop les vaisseaux, y tenant trop de place », notait déjà le père Bouton dès 1640<sup>18</sup>, et c'est la raison pour laquelle « la plupart des marchands ne s'en voul(aient) point charger »<sup>19</sup>, sauf comme pare-éclats pendant les combats en mer<sup>20</sup>. Mais si le commerce le refuse aux Antilles, c'est d'abord parce que la demande en France est très faible. Bien sûr, le travail du coton n'est pas totalement inconnu en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle ; on en importe cardé ou filé du Levant depuis les Croisades, puis brut du Brésil à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; au moment où commence la colonisation française aux Antilles, Rouen est déjà un centre cotonnier relativement important<sup>21</sup>. Mais, globalement, l'usage des tissus de coton est encore très peu répandu dans la population française ; d'après les données publiées par Paul Bairoch, la « consommation » (= l'utilisation) de coton par habitant et par an serait près de dix fois plus élevée en Angleterre qu'en France à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible pour la production antillaise de se faire une place sur un marché aussi étroit ; les flux traditionnels d'importations en provenance du Levant suffisent largement à répondre à la demande.

## 1.2. *Le redémarrage de la production dans les années 1690 et 1700*

Au cours de la seconde moitié de la décennie 1690, la culture du coton recommence à se développer en Guadeloupe. De passage en 1696, le père Labat nous livre un témoignage direct de cette renaissance, qui, dans un premier temps, concerne principalement la Côte-sous-le-Vent<sup>23</sup>, avant de

---

17. Bibl. Municipale de Poitiers, Mss 288, fol. 32, « Mémoire des Isles françoises de l'Amérique méridionale appelées Antilles », s. d. (début des années 1690). La mention du tabac fait référence à Saint-Domingue, où cette culture constitue encore, malgré la crise qui la frappe, la base de la colonisation française débutante.

18. J. BOUTON, *Relation de l'establissement des François depuis l'an 1635 en l'isle de la Martinique ...*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1640, p. 82.

19. DU TERTRE, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 150.

20. Selon le témoignage du père LABAT, postérieur, il est vrai, d'une trentaine d'années à la période qui nous retient ici, mais dont on peut supposer qu'il s'applique aussi à celle-ci : « les balles ou matelas de coton sont fort utiles dans un vaisseau quand on est obligé de se battre. On les met dans des rets autour des gaillards. Ils servent d'un très bon garde-corps que les coups de mousquet ne sauraient percer, et qui amortissent beaucoup les coups de canon » ; *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 406.

21. S. CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1991, p. 25.

22. *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, p. 215, 235, 279 et 307 : autour de la décennie 1690, l'importation annuelle de coton brut en Angleterre se monterait à 1,1 M lb (500 tonnes métriques) pour une population de 5,8 Mh, soit une « consommation » par habitant de 90 grammes (!) ; en France, importation = 200 tonnes, population = 19, Mh, consommation par habitant = 10 gr (! !). Naturellement, il ne s'agit que d'ordres de grandeur.

23. *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 286, des cotonniers entre la rivière du Plessis et Vieux-Habitants ; p. 287, dans le « Fonds des Habitants », derrière le bourg ; p. 313, à Ferry ; p. 398 : « Le trafic le plus considérable qui se fasse depuis la rivière du Baillif jusqu'au gros morne (de Deshaies) est celui du coton » ; p. 504, à Vieux-Fort ; p. 534, aux Saintes.

s'étendre aux autres îles de l'Archipel ; elle se confirme progressivement au cours des années suivantes<sup>24</sup>.

Cette reprise est tout d'abord la conséquence locale de l'énorme crise qui frappe l'industrie sucrière de la Caraïbe au cours du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, avec une aggravation toute particulière dans la décennie 1690<sup>25</sup>. La multiplication des sucreries dans les Antilles françaises et britanniques, qui viennent ajouter leur production à celle déjà pléthorique du Brésil, déséquilibre complètement le marché européen du sucre. Les prix s'effondrent ; à la bourse d'Amsterdam, le cours annuel moyen du sucre brut diminue de 38 % entre les décennies 1660 et 1680<sup>26</sup>. Un bref répit survient pendant la décennie 1680, avec le développement de l'industrie du raffinage du sucre brut aux Isles mêmes, mais cette tentative échoue finalement devant l'opposition des raffineurs métropolitains ; l'élévation des droits d'entrée sur les sucres raffinés antillais en France ferme ce débouché et renvoie les planteurs à leur production de « moscouade », alors que celle-ci se vend de plus en plus mal. La situation s'aggrave encore au cours des années 1690 en raison de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), dont les conséquences aux Antilles sont catastrophiques, particulièrement en Guadeloupe : insécurité permanente causée par les menaces de descentes anglaises<sup>27</sup> et extrême raréfaction du commerce de France.

Conséquence de tout ce qui précède : l'industrie sucrière régresse très profondément, spécialement en Guadeloupe, qui est la plus rudement frappée ; le nombre de sucreries en activité dans l'Archipel tombe de 122 en 1671 à un peu plus de cent au cours de la décennie 1680 et atteint son minimum de 62 en 1698. Même la Martinique, proclamée entre-temps chef-lieu du gouvernement général des Isles françaises de l'Amérique, et qui est donc mieux défendue et reçoit davantage de navires en provenance de France, subit elle aussi les contrecoups de la crise, même si c'est moins longtemps et moins profondément que sa voisine<sup>28</sup>.

Indirectement, le coton bénéficie de ce repli forcé du sucre. Facile à cultiver, n'exigeant que peu de moyens et donnant sa première récolte un an seulement après la plantation, il constitue une activité idéale de remplacement pour des planteurs ruinés obligés d'arrêter leurs sucreries. Or, exactement au même moment, la demande métropolitaine de coton,

---

24. ANOM, C7A4, fol. 134-135, gouverneur Auger, 23 juin 1698 ; fol. 159-160, 7 août 1699.

25. Sur tout ce qui suit, ANOM, C8A9, fol. 294-306, « Mémoire de l'estat présent de l'isle de la Martinique », intendant Robert, 21 avril 1696 ; LABAT, *Nouveau voyage*, op. cit., t. III, p. 319-325 ; C. A. BANBUCK, *Histoire politique, économique et sociale de la Martinique sous l'Ancien Régime (1635-1789)*, Paris, Marcel Rivière, 1935, p. 230-243 ; R. B. SHERIDAN, *Sugar and slavery. An economic history of the British West Indies, 1623-1775*, Baltimore, John Hopkins UP, 1973, p. 395-411.

26. Calculé d'après N. W. POSTHUMUS, *Inquiry into the history of prices in Holland*, vol. I, *Wholesale prices at the Exchange of Amsterdam, 1585-1914*, Leiden, E. J. Brill, 1946, p. 119-120.

27. Descente à Marie-Galante en 1689, ravage de Saint-Martin et Saint-Barthélemy l'année suivante, destruction totale de Marie-Galante en mars 1691 (à la suite de quoi, l'île est évacuée pendant cinq ans), puis débarquement et incendie des bourgs dans le sud de la Basse-Terre en juin de la même année.

28. Le nombre de sucreries passe de 111 en 1671 à 207 en 1692, puis plonge à moins de 170 au cours des années suivantes et jusqu'à la fin de la décennie.

jusqu'alors bien faible, commence enfin à s'orienter à la hausse, offrant un débouché élargi à cette production antillaise en expansion.

A partir de 1694, en effet, le filage du coton brut débute à Rouen, puis se répand très vite dans les campagnes de l'arrière-pays, où les négociants de la ville le délocalisent selon le système classique de la proto-industrie textile basée sur le travail à domicile des familles paysannes ; très vite, ils y adjoignent le tissage, délocalisé à son tour, et la Normandie devient alors la première région cotonnière de France<sup>29</sup>. Dans cette conjoncture porteuse, la matière première antillaise est particulièrement bienvenue. Avec le retour de la paix, en 1697, le commerce de France reprend aux Antilles ; dès l'année suivante, des navires de Nantes et du Havre recommencent à y charger du coton<sup>30</sup>, et celui-ci fait déjà l'objet sur place d'une cotation régulière comme marchandise d'exportation<sup>31</sup>. Les hauts prix qui sont alors pratiqués<sup>32</sup> encouragent les planteurs à développer encore davantage sa culture ; dès lors son expansion devient irréversible, et même la nouvelle guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) ne parvient pas à y mettre un terme<sup>33</sup>. Mieux même, le coton ouvre la voie à la reprise sucrière qui commence alors à se manifester<sup>34</sup>, en procurant tout d'abord aux colons venus s'installer sur des terres neuves un moyen peu coûteux de mettre celles-ci immédiatement en culture, avant de leur permettre, dans un deuxième temps, d'accumuler par son commerce le capital nécessaire à l'établissement de sucreries<sup>35</sup>.

### 1.3. La croissance du XVIII<sup>e</sup> siècle

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'utilisation des cotonnades, sans être encore une consommation de masse, se répand progressivement en Europe, et

---

29. Sur tout ceci, CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons*, op. cit., p. 25-26.

30. M. SATINEAU, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime, 1635-1789*, Paris, Payot, 1928, p. 146. C'est également le moment où les importations de coton antillais débute à Bordeaux ; Ch. HUETZ DE LEMPS, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, La Haye, Mouton, 1975, p. 462.

31. ANOM, C8B2, n° 40, « Mémoire contenant l'état actuel du commerce des Isles », anonyme, 1698.

32. De 1698 à 1702, écrit le père Labat, le coton s'est vendu aux isles 45 livres (tournois) les 100 lb-poids ; *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 404. Il ne nous donne pas d'éléments permettant de comparer ces prix avec ceux des années antérieures, mais tout le contexte de la phrase montre clairement qu'il s'agit là de niveaux très élevés. Les cours du coton à la bourse d'Amsterdam ne nous sont malheureusement pas parvenus pour toutes les années comprises entre 1694 et 1701.

33. « En 1705 », ajoute immédiatement le père Labat, « il valait encore de 30 à 35 livres ». C'est nous qui soulignons ; l'emploi de cet adjectif montre bien que, même s'ils sont en replis par rapport à ceux des années précédentes, ces prix sont toujours considérés comme élevés. A la bourse d'Amsterdam, le cours du coton de Smyrne (alors le principal centre d'exportation du Levant) passe de 0,39 à 0,45 florins par lb entre 1701 et 1705, puis, après un léger recul, atteint les 0,51 en 1710 ; POSTHUMUS, *Inquiry*, op. cit., p. 281.

34. A partir de 1698, le développement de la technique du terrage du sucre brut et la relative stagnation de la production brésilienne procurent aux habitants-sucriers des Antilles de nouveaux débouchés ; voir références citées note 25, *supra*. Le nombre de sucreries en « Guadeloupe » + Grande-Terre passe d'un minimum de 62 en 1698 à 81 en 1701 et 123 en 1711.

35. Comme le montre par l'exemple l'histoire de l'habitation Petite-Plaine, à Pointe-Noire, formée par la réunion de plusieurs concession antérieures à 1705 plantées notamment en cotonniers, et qui, dès 1714, a déjà été transformée en sucrerie ; AN Paris, T 982, dossier 3, papiers Valluet, 1705-1734.

particulièrement en France<sup>36</sup>. L'expansion du secteur est pratiquement continue jusqu'à la Révolution. Les centres cotonniers se multiplient dans tout le pays<sup>37</sup>, d'abord sous la forme protoindustrielle du filage et du tissage à domicile dans les campagnes, puis, à partir de la décennie 1740, à travers la création de grandes manufactures concentrées (à Darnétal, Saint-Sever, Rouen, Sens, Amiens, Mulhouse ...), dans lesquelles seront introduites, à l'extrême fin de l'Ancien Régime les premières expériences de mécanisation par importation des nouvelles technologies anglaises<sup>38</sup>. En 1759, la levée générale de la prohibition de l'« indiennage » dans le royaume, en vigueur jusqu'alors pour protéger le monopole d'importation des cotonnades imprimées de la Compagnie des Indes<sup>39</sup>, donne une nouvelle impulsion à la croissance de l'industrie cotonnière ; « industrie novatrice », selon l'expression de Serge Chassagne, et bénéficiant d'une très forte demande, elle connaît un développement particulièrement rapide jusqu'à la Révolution<sup>40</sup>.

Il résulte de tout ce qui précède de considérables besoins en coton brut. Sauf pendant les périodes de guerre, ses importations sont en augmentation pratiquement continue (*Tableau n° 1*), et ses cours s'élèvent parallèlement (*Graphique n° 1*). Le coton antillais est le grand bénéficiaire de cette demande sans cesse accrue de matière première. Parti de pratiquement rien au début du siècle, il fournit à peu près la moitié du marché à la veille de la Révolution, grâce aux atouts dont il bénéficie pour s'imposer face à son grand rival du Levant. En premier lieu, sa qualité supérieure ; ce n'est pas seulement le père Labat qui l'affirme<sup>41</sup>, mais également plusieurs témoins compétents et non directement concernés par l'une ou l'autre des deux provenances<sup>42</sup>. Et en second lieu, la politique douanière du gouvernement métropolitain, qui favorise très fortement

---

36. D'après les données réunies par P. Bairoch, la « consommation » annuelle de coton brut par habitant, calculée selon les sources et la méthode présentées *supra*, note 22, serait passée de 10 à 200 gr. entre les décennies 1690 et 1780 en France, et de 90 gr. à plus de 900 en Angleterre.

37. Voir la carte publiée dans F. BRAUDEL et E. LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel (1660-1789)*, Paris, PUF, 1970, p. 240 et 242. Les principales zones de production se situent, outre Paris, Lyon et leurs environs, à Nantes, Mulhouse et surtout en Basse-Seine, autour de Rouen.

38. CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons*, op. cit., p. 26-73.

39. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'expression d'« indiennes » (et ses dérivés : « indiennage », « indienneurs ») désigne des toiles de coton imprimées. Importées initialement de l'Inde (d'où leur nom), où elles étaient produites par les mains expertes de millions d'artisans, leur fabrication s'implante progressivement en Europe. En France, l'impression sur toiles « selon les procédés indiens » est en principe interdite en 1686, afin de réserver le marché à la Compagnie des Indes, mais la ville de Marseille bénéficie d'une exemption, et il semble en outre qu'une activité plus ou moins clandestine se soit toujours poursuivie à Rouen ; la prohibition est levée partiellement en 1752, puis totalement en 1759. Sur tout ceci, voir CHASSAGNE, *ibid.*, p. 75-92.

40. Au moins 170 entreprises d'« indiennage » sont créées en France jusqu'en 1789 ; au moment où éclate la Révolution, elles sont au nombre de 120 en activité ; sur l'évolution de cette branche entre 1760 et 1790, voir *ibid.*, p. 93-177.

41. Le coton des Isles « surpasse de beaucoup celui du Levant en blancheur, en finesse et en longueur » ; *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 400.

42. L'intendant du commerce Montaran en 1749, Auguste Chambon, auteur d'un célèbre ouvrage sur le commerce de l'Amérique par Marseille (1764), l'Anglais Arthur Young, à l'occasion de son voyage de 1787-89 en France ; cités par G. RAMBERT, *Histoire du commerce de Marseille*, t. VI, *De 1660 à 1789. Les colonies*, Paris, Plon, 1959, p. 401 et 403.

TABLEAU n° 1 – Evolution des importations de coton brut en France au XVIII<sup>e</sup> siècle

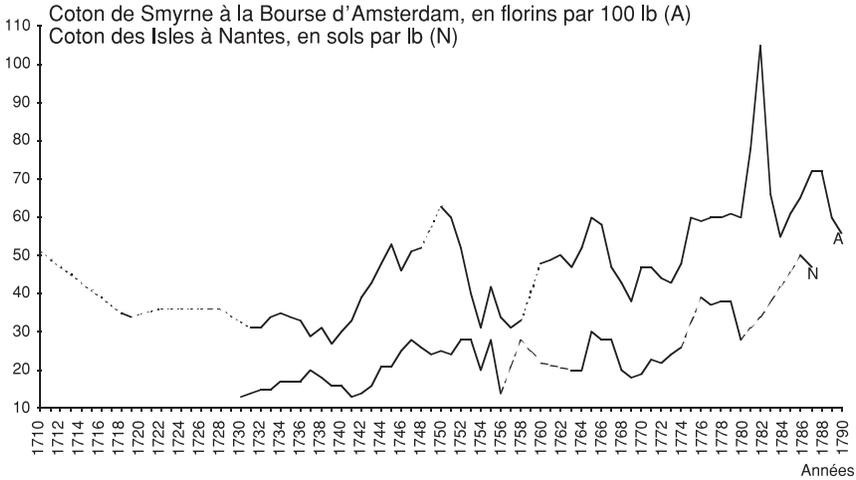
	MARSEILLE	ROUEN – LE HAVRE	FRANCE - COTON DES ANTILLES	
	Coton du Levant (a)	Toutes provenances (b)	Total	dont Saint-Domingue
1717-24	18.954			
1728-35		1.514		
1736-40	30.789	16.780		
1750-54	52.550	13.625	29.086 (d)	13.936
1765-68		23.937	46.099 (e)	30.627 (f)
1773-77		22.567	35.780 (c)	21.409 (f)
1784-86			68.094 (c)	52.310 (f)
1787-89	95.979	37.232 (c)	95.606 (c)	62.512 (f)

Moyennes annuelles en «quintaux (100 lb) mesure de Paris» (= 48,9 kg).

Sources

- a. CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons*, op. cit., p. 23.
- b. Toutes périodes sauf 1787-89 : P. DARDEL, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 222-223.
- c. Chiffres de la balance du commerce ; ANOM, F2B12 et 13, et DFC, Mémoires XXXI/128, n° 297 A.
- d. Addition des quantités exportées de chaque colonie vers la France, en faisant, comme Jean Tarrade, l'hypothèse qu'elles ne sont pas trop divergentes de celles importées en métropole. Pour la Guadeloupe et la Martinique, *Statistiques*. Pour Saint-Domingue, le seul chiffre disponible est celui donné pour 1753 (13.936 qx) par HILLIARD D'AUBERTEUIL, *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue*, Paris, Grangé, 1776, t. I, p. 61 ; nous avons vainement cherché dans la correspondance administrative (ANOM, C9A90 à 95 et C9B14) des états de commerce susceptibles de le confirmer.
- e. J. TARRADE, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de «l'Exclusif» de 1763 à 1789*, Paris, PUF, 1972, t. II, p. 748-749 ; addition des quantités exportées des Antilles d'après les états généraux du commerce de chaque colonie, en faisant la même hypothèse que note précédente.
- f. Volumes en provenance de Saint-Domingue déduits à partir de *Statistiques*.

GRAPHIQUE n° 1 – Evolution des cours du coton brut au XVIII<sup>e</sup> siècle



Sources

POSTHUMUS, *Inquiry*, op. cit., p. 282-283.

H. HAUSER, *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France, 1500-1800*, Paris, Les Presses Modernes, 1936, p. 511.

ses importations par une fiscalité *ad hoc*<sup>43</sup>. En conséquence, les cotonniers se multiplient dans toutes les îles, comme on peut le voir sur le tableau n° 2.

Naturellement, cette évolution n'est pas linéaire. La conjoncture cotonnière antillaise du XVIII<sup>e</sup> siècle se divise en trois phases (Voir graphique n° 2).

1. Une croissance extrêmement rapide dans les années 1720 et 1730, mais qui ne concerne pratiquement que les Isles-du-Vent ; en 1738-39 encore, Guadeloupe et Martinique ensemble réunissent 86 % de la superficie antillaise totale de cotonniers. Les Antilles bénéficient à la fois du démarrage de la demande métropolitaine de coton brut et du retour à la paix après les interminables guerres de la fin du règne de Louis XIV.

2. A partir de la fin de la décennie 1730, la croissance commence à s'essouffler dans les zones les plus anciennement mises en culture de la Martinique et du « continent » guadeloupéen ; les limites écologiques de la plante y sont atteintes. En outre, les deux épouvantables cyclones de

43. Ce sont tout d'abord les lettres-patentes d'avril 1717, « portant règlement pour le commerce des colonies françaises », qui réduisent très fortement les droits d'entrée dans le royaume sur les marchandises en provenance des Isles, dont le coton ; puis l'arrêt du Conseil du 12 septembre 1749 exempté de tous droits l'importation des cotons antillais en laine alors que ceux du Levant continuent de payer 20 % à leur entrée dans le royaume, sauf à Marseille ; DARDEL, *Navires et marchandises*, op. cit., p. 147 et 213.

TABLEAU n° 2 – *Evolution des superficies cultivées en coton aux Antilles au XVIII<sup>e</sup> siècle*

	Guadeloupe (a)		Mque (a)	Sainte- Lucie (b)	Saint- Domingue (c)	TOTAL
	« Gpe » + GT	Archipel				
1719	972		37			# 1.000
1721					2	
1732	5.550		1.326		188	# 10.000
1738	6.318	6.530	2.148		1516	
1739					7.826	16.939
1753	4.962	8.043	1.070			# 27.000
1767		8.104	1.176	938		
1777		7.983		597		# 55.000
1778			1.098		17.855	
1780					36.660 (d)	
1788		9.249		6.973		
1789			2.090			

*Sources*

a. *Statistiques*

b. ANOM, G1-506, pour 1767 et 1788 ; pour 1777, recensement cité par RAYNAL, *Histoire ... des deux Indes*, Genève, Pellet, 1780, t. VII, p. 80

c. ANOM, G1-509, sauf pour 1788.

d. BARBE DE MARBOIS, *Etat des finances de Saint-Domingue ...*, Paris, Impr. Royale, 1790, pl. h. t.

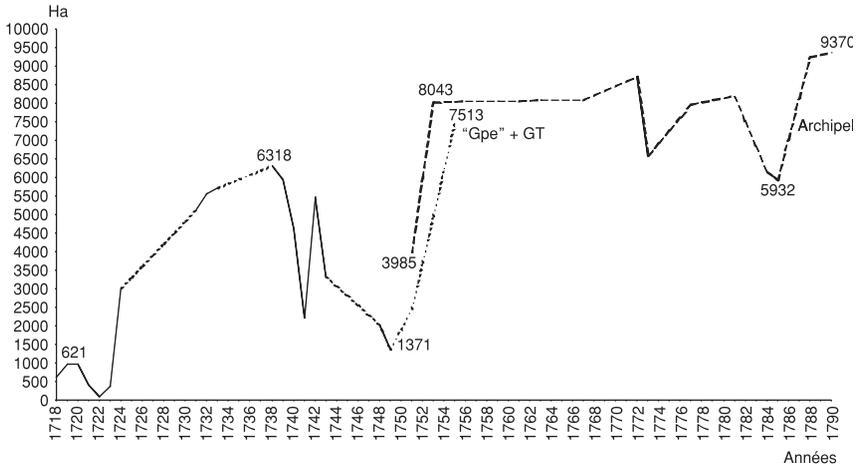
Unités : Ha

Jusqu'en 1778, les chiffres sont donnés en milliers de pieds. Nous les avons convertis en ha sur la base proposée par G. Lasserre de 1500 pieds par ha. A partir de 1780, ils sont donnés en «carrés» de 0,9496 ha pour la Guadeloupe, et en «carreaux» de 1,2927 ha pour les trois autres îles. Etant donné les imperfections et les imprécisions des recensements, nous avons simplifié et effectué les conversions sur la base de 1 «carré» = 1 ha en Guadeloupe et 1 «carreau» = 1,3 ha dans les autres îles.

1738 et 1740 entraînent un véritable effondrement des superficies cultivées en « Guadeloupe » et Grande-Terre, puis la reprise est très fortement ralentie par l'interruption presque totale des communications avec la métropole pendant la guerre de Succession d'Autriche (1744-48) ; c'est seulement au début des années 1750 que la culture du coton repart à la hausse dans l'Archipel guadeloupéen, mais uniquement grâce à l'essor qu'elle connaît alors à Marie-Galante<sup>44</sup>. Le grand fait nouveau au cours de cette période est toutefois la montée en puissance de Saint-Domingue,

44. Voir *infra*, point 2. 2.

GRAPHIQUE n° 2 – Evolution des superficies cultivées en coton en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle



Source : *Statistiques*

dont la mise en valeur démarre réellement au cours des années 1730<sup>45</sup>. En une quinzaine d'années, grâce à son formidable potentiel géographique<sup>46</sup>, la Grande Ile rattrape presque entièrement son retard ; au début de la décennie 1750, elle possède 46 % des cotonniers et fournit 48 % du coton en laine expédié des Antilles vers la France (*Tableaux n° 1 et 2*).

3. Dans la seconde moitié du siècle, la multiplication des grandes manufactures puis le développement de l'indiennage en métropole accélèrent encore la croissance du secteur cotonnier aux Antilles. A l'extrême fin de l'Ancien Régime, quand les premiers effets de la révolution industrielle et de la mécanisation du textile se font sentir en France et s'accroissent en Angleterre, une pénurie générale de coton brut règne en Europe ; les cours bondissent (*Graphique n° 1*) et la spéculation apparaît, encore aggravée par des achats massifs effectués par des négociants britanniques sur le marché français<sup>47</sup>. On assiste alors à une véritable explosion des plantations coloniales ; en une dizaine d'années, la superficie antillaise totale de cotonniers double (*Tableau n° 2*). Cette évolution profite avant tout à Saint-Domingue, qui contribue désormais régulièrement aux deux tiers au moins aux cultures et aux exportations entre le Traité

45. Ch. FROSTIN, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse d'Etat ès Lettres (Paris I, 1972), reprod. Lille, ART, 1973, t. II, p. 510-522.

46. Voir sur ce point les développements relatifs à la culture du coton dans la paroisse des Gonaïves et la plaine de l'Artibonite, dans MOREAU DE SAINT-MERY, *Description ... de la partie française de l'Isle Saint-Domingue* (1797), rééd. Sté de l'Histoire des Colonies Françaises, Paris, 1958, t. II, p. 795 et 817.

47. TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. II, p. 693.

de Paris (1763) et la Révolution (*Tableau n° 1*). A Sainte-Lucie, les « spéculations extravagantes » des années 1780, en même temps que la liberté du commerce et la possibilité de vendre directement ses « denrées » à l'étranger octroyées à cette île à partir de 1786, provoquent un « boum » extraordinaire du coton à l'extrême fin de l'Ancien Régime<sup>48</sup>. La Guadeloupe bénéficie toutefois beaucoup moins de cette conjoncture favorable, et la place relative qu'elle occupe dans l'ensemble cotonnier antillais diminue<sup>49</sup>. En raison de la concurrence croissante du café<sup>50</sup>, le coton parvient tout au plus à maintenir son niveau antérieur d'activité (autour des 8.000 ha) pendant la majeure partie de cette période. C'est seulement dans les toutes dernières années précédant la Révolution que l'extension des cotonneraies reprend, favorisée en cela par le repli du café et les difficultés rencontrées localement par l'industrie sucrière<sup>51</sup>. Avec 9.000 ha en cultures (plus de deux fois la superficie consacrée aujourd'hui à la banane), c'est alors l'apogée de l'histoire du coton en Guadeloupe.

## 2. LE COTON EN GUADELOUPE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

### 2.1. Une place importante mais en régression dans l'économie locale

Le coton joue dans l'ensemble de l'économie guadeloupéenne un rôle tout d'abord considérable mais qui tend ensuite à diminuer à mesure qu'avance le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'à la guerre de Sept Ans, il constitue la seconde principale culture d'exportation de la Guadeloupe, loin derrière le sucre, bien sûr<sup>52</sup>, mais très largement devant le café. Il est vrai que la culture de celui-ci ne débute qu'au cours de la décennie 1720<sup>53</sup> et, pendant longtemps, n'occupe que des espaces restreints<sup>54</sup>. La suprématie du coton est par

---

48. Ancienne « île neutre » attribuée à la France par le Traité de Paris, Sainte-Lucie avait végété jusqu'alors dans un triste état de grande faiblesse économique. C'est seulement après 1783 qu'elle commence à se développer réellement. Voir sur ce point TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. II, p. 615-616, 622-631 et 691-693, ainsi que le passage consacré au coton dans le mémoire de 1789 du Dr Cassan, publié par G. DEBIEN, « Les cultures à Sainte-Lucie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales des Antilles*, n° 13, 1966, p. 71.

49. La Guadeloupe possède 65 % des superficies antillaises en coton en 1738-39, 47 % en 1753, 29 % à la fin des années 1770 et 17 % à la veille de la Révolution (*Tableau n° 2*). Sa part dans les exportations pour France représente 27 % du total antillais sur la moyenne des années 1765-68, 25 % en 1773-77 et 11 % en 1787-89 ; justification de cette dernière série de chiffres : confrontation des tableaux n°s 1, *supra*, et 7, *infra*, point 2.6, en particulier note 134. 50. Voir *infra*, point 2.1.

51. Sur ces difficultés, voir Ch. SCHNAKENBOURG, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790). Contribution à l'étude de la crise de l'économie coloniale à la fin de l'Ancien Régime*, Thèse de Sciences Economiques, Paris II, 1973, p. 228-231. La superficie de canne passe de 27.000 ha en 1785 à 22.600 en 1790. On connaît au moins deux anciennes habitations-sucreries, situées respectivement à Vieux-Habitants et Gosier, qui ont abandonné le sucre pour se reconvertir au coton ; ADG, 2E2-20, minutes Dupuch, 1787 n° 6 ; 2E3-86, minutes Mollenthiel, 1789 n° 23.

52. La superficie de canne n'est pas connue avant 1767, mais jusqu'en 1775 la part du sucre dans la valeur totale des exportations en droiture pour France ne descend que très exceptionnellement en dessous des deux tiers.

53. LAFLEUR, *Café en Guadeloupe*, art. cit., p. 66-72.

54. La plus ancienne mention du café dans un recensement de la Guadeloupe date de 1729. En 1731, on compte 25.000 pieds en « Guadeloupe » + Grande-Terre, soit, à 1.600 pieds par ha selon la clé de conversion proposée par G. Lasserre, approximativement 15 ha ; cette

contre beaucoup moins nette s'agissant de la contribution des deux productions aux exportations<sup>55</sup>, et elle va d'ailleurs en s'amenuisant rapidement. Parti de rien à la fin des années 1720, alors que le coton fournit près du tiers de la valeur des expéditions vers la métropole<sup>56</sup>, le café grignote petit à petit son retard au cours des deux décennies suivantes jusqu'à atteindre 17,6 % en 1752, mais encore derrière (22,0 % au coton). Trois ans plus tard, c'est le basculement ; 12,4 % des exportations guadeloupéennes consistent en café, contre 11,6 % seulement pour le coton.

Le recul relatif du coton s'accroît encore après le Traité de Paris ; même s'il maintient ses cultures en valeurs absolues, sa part dans les exportations pour France ne cesse de diminuer jusqu'à la Révolution, passant d'une moyenne annuelle de 17,7 % du total en 1765-68 à 10,7 % en 1785-89. Pendant ce temps, le café, propulsé par un accroissement pratiquement continu de sa consommation<sup>57</sup>, connaît un essor fulgurant<sup>58</sup> jusqu'à la crise de surproduction de 1776<sup>59</sup>. L'effondrement provoqué par celle-ci, même s'il n'est que provisoire<sup>60</sup>, favorise la reprise du coton, qui récupère sa deuxième place pour les superficies cultivées<sup>61</sup> ; malgré cela, à la fin de l'Ancien Régime, il mérite bien le qualificatif de « secondaire » qui stigmatise les cultures autres que la canne<sup>62</sup>.

## 2.2. Géographie cotonnière

Malgré l'extrême rareté des statistiques particulières aux différentes îles et aux différentes régions de l'Archipel avant 1772 et le caractère éminemment fantaisiste de certains chiffres par « quartiers » dans les recensements de 1772 et 1790, les quelques données quantitatives disponibles font néanmoins apparaître clairement les tendances lourdes de l'évolution

---

superficie est à comparer aux 5.141 ha de cotonniers sur ces deux mêmes îles. A l'échelle de l'Archipel dans son ensemble, on recense une moyenne annuelle de 762 ha de caféiers et 4.505 de cotonniers sur la période 1735-38 ; en 1753, 1.135 et 8.043 ha respectivement.

55. Mesurée ici, ainsi que tout au long des développements qui suivent, par rapport au montant total en valeurs des exportations en droiture pour France.

56. 32,0 % en 1727 ; le café n'est alors même pas mentionné dans l'état des exportations.

57. Les exportations de café antillais vers la France passent de 199.900 « quintaux » en 1765 à 788.000 en 1788, en accroissement de 300 % contre 110 % pour le coton et 55 % pour le sucre ; à ces volumes, il faut ajouter ceux qui proviennent de l'île Bourbon, 12.000 « quintaux » en 1765, 38.000 en 1788 ; TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 34 et 61.

58. Les superficies en caféiers de l'Archipel passent de 1.135 ha en 1753 à 3.675 en 1767 et 11.946, leur maximum historique, en 1773.

59. Sur laquelle voir TARRADE, *Commerce colonial*, t. I, op. cit., p. 412-418, et LAFLEUR, *Café en Guadeloupe*, art. cit., p. 80-82.

60. Après la « folie du café » des années 1763-1776, la superficie de caféiers régresse jusqu'à 6.780 ha en 1784, puis repart plus raisonnablement à la hausse jusqu'à 8.842 ha en 1788. La part du café dans les exportations pour France connaît une évolution parallèle, passant de 14,0 % en 1765 à un maximum de 46,5 % en 1772, puis, après un court recul lors des années suivantes, reprend son ascension jusqu'à une moyenne annuelle de 34,4 % entre 1785 et 1789.

61. Au plus fort de son « boum » de la décennie 1770, le café passe provisoirement devant avec 11.300 ha sur la moyenne des années 1772-77, contre 7.700 pour le coton. Mais après la crise de 1776, celui-ci retrouve sa place, avec 8.200 ha contre 7.000 en 1781 et 9.000 contre 8.700 en 1788-90.

62. En 1789-90, il occupe 17,1 % des superficies cultivées en « denrées » d'exportation, emploie 18,2 % des esclaves « attachés aux cultures » et fournit 11,9 % des exportations légales totales (directes pour la métropole + cabotage avec la Martinique) en valeurs. *Le café* : 16,8, 34,3 et 33,4 %. *Le sucre* : 44,1, 47,4 et 45,2 %.

TABLEAU n° 3 – Evolution de la géographie cotonnière de la Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle

	1726 Ha	1735 Ha	1743 Ha	1753 Ha	1772 Ha	1772 %	1790 Ha	1790 %
Basse-Terre (a)					38	0,4	57	0,6
Vieux-Fort					55	0,6	27	0,3
Trois-Rivières					0		26	0,3
Capesterre					4		24	0,3
Baillif					351	4,0	140	1,5
Vieux-Habitants					562	6,5	249	2,6
Bouillante					31	0,4	80	0,8
Pointe-Noire					23	0,3	90	1,0
Deshaies					4		20	0,2
Gd Cul-de-Sac (Ste-R)					0		19	0,2
Lamentin					1		16	0,2
Baie-Mahault					4		16	0,2
P. Cul-de-Sac (P. Bourg)					2		9	0,1
Goyave					21	0,2	10	0,1
«GUADELOUPE»			1494		1096	12,6	783	8,4
Abymes			69		140	1,6	616	6,6
Gosier			232		667	7,6	1199	12,7
Morne-à-l'Eau			n.d.		96	1,1	330	3,5
Mancenillier (P. Canal)			243		404	4,6	150	1,6
Port-Louis			28		50	0,6	67	0,7
Anse-Bertrand			532		410	4,7	368	3,9
Moule			144		619	7,1	849	9,1
Saint-François			301		626	7,2	859	9,2
Sainte-Anne			281		1257	14,4	1140	12,2
GRANDE-TERRE	100 (b)		1830(d)		4269	48,9	5578	59,5
MARIE-GALANTE (c)		194		3081	2765	31,7	2330	24,9
Les Saintes					318	3,6	209	2,2
La Désirade					277	3,2	470	5,0
ARCHIPEL		3448		8043	8725	100	9370	100

Sources et observations

a. Basse-Terre Ville + Saint-François BT.

b. Recensement particulier de la Grande-Terre (150.000 pieds); ANOM, G1-497, n° 14.

c. Tous chiffres de Marie-Galante : SCHNAKENBOURG, *Recherches*, art. cit., p. 9-10.

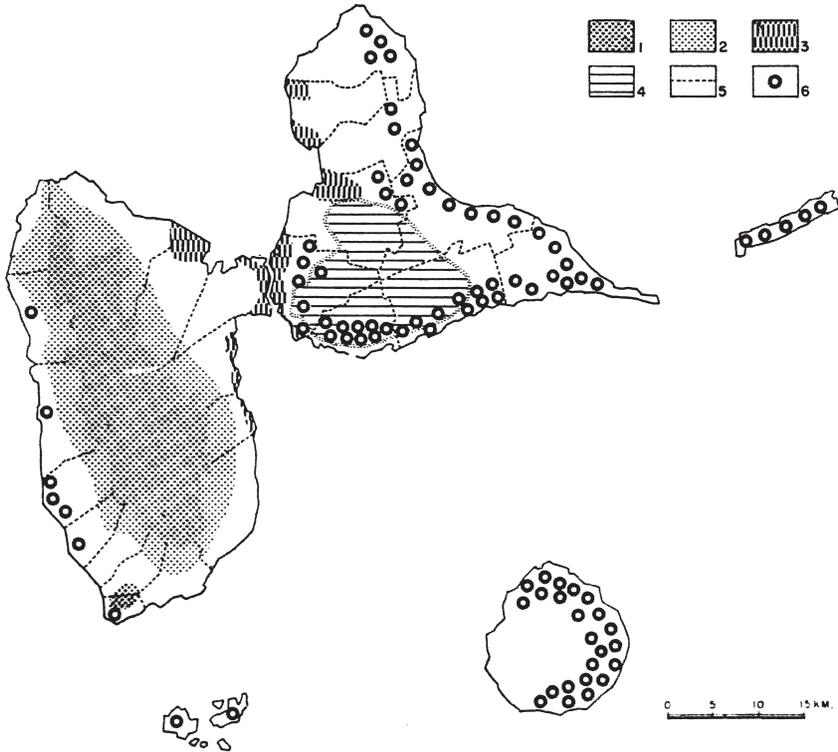
d. Recensement particulier de la Grande-Terre (2.476.000 pieds); ANOM, G1-497, n° 30. La superficie pour la «Guadeloupe» a été calculée par déduction à partir du chiffre total du «continent».

Tous autres chiffres : *Statistiques*.

de la géographie cotonnière de la Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on peut le constater sur le tableau n° 3, *infra* : sur le long terme, les Grands-Fonds et Marie-Galante remplacent la Côte-sous-le-Vent comme principale zone de production.

A l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la culture du coton en Guadeloupe se limite presque uniquement à la Côte-sous-le-Vent, qui offre des conditions

CARTE n° 1  
*Geographie cotonnière de la Guadeloupe en 1790*



Source : G. Lasserre

*Légende* : 1. Limites actuelles de la forêt domaniale. – 2. Extension approximative de la forêt non cultivée en 1790. – 3. Marais et palétuviers. – 4. Région des Grands-Fonds. – 5. Limites des communes actuelles. – 6. Chaque signe représente cent hectares en culture.

particulièrement favorables à cet égard<sup>63</sup>. Quand le père Labat passe dans l'île, en 1696, tous les cotonniers dont il fait état se situent entre Vieux-Fort et Deshaies, avec une concentration particulière autour de Vieux-Habitants<sup>64</sup>; en dehors de cette région, on ne signale guère l'existence de coton qu'aux Saintes<sup>65</sup>. Sans doute existe-t-il à travers tout l'Archipel beaucoup d'autres arbres poussant à l'état sauvage ou restes d'anciennes plantations caraïbes abandonnées, mais ils se situent totalement en dehors de la sphère de l'économie marchande, car, en raison de la crise des années 1690<sup>66</sup> et des menaces de descentes anglaises, l'espace colonial s'est considérablement contracté. Sur le « continent » guadeloupéen, population et activité économique se concentrent sur la moitié sud de la Basse-Terre et quelques noyaux éparpillés le long de la côte méridionale de la Grande-Terre, et tout le reste est pratiquement désert; parmi les îles proches, seules les Saintes sont encore occupées, Marie-Galante a été évacuée et la Désirade est inhabitée<sup>67</sup>.

Avec le retour de la paix (1713), l'expansion de la colonisation reprend. Marie-Galante et les régions septentrionales de la Basse-Terre sont réoccupées, et toute la Grande-Terre est progressivement concédée entre 1720 et 1732<sup>68</sup>. Mais dans un premier temps, cette (re)mise en valeur de nouvelles zones de cultures ne profite que peu au coton, comme le montrent les très faibles superficies occupées par lui dans les îles autres que la Basse-Terre jusqu'à la décennie 1730. Sur le « continent » guadeloupéen, c'est le sucre qui est le principal bénéficiaire de cet essor<sup>69</sup>; à Marie-Galante, ce sont successivement l'indigo<sup>70</sup> puis le sucre<sup>71</sup>. C'est seulement à partir de la fin des années 1730 que se situe le véritable démarrage du coton en Grande-Terre et surtout à Marie-Galante. A l'occasion des difficultés qu'y connaît l'industrie sucrière<sup>72</sup>, cette île devient probablement le principal pôle de

---

63. Un climat sec et des sols peu profonds; le cotonnier n'a besoin que de quelques jours de pluie par an et peut pousser sur des terrains « squelettiques » (sable en bord de mer, entre des rochers, sur des calcaires dénudés, etc).

64. Voir références citées note 23, *supra*.

65. Intendant Robert, « Mémoire de l'état présent des isles françoises de l'Amérique », 1700; publié par E. TAILLEMITE, « Une description de la Guadeloupe en 1700 », *BSHG*, n° 7, 1967, p. 11.

66. Voir *supra*, point 1.2.

67. Sur tout ce qui précède, ANOM, C7A4, fol. 101-103, « Etat du gouvernement de la Guadeloupe », gouverneur Auger, 11 mars 1696; LABAT, *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 424-426 et 441-443; intendant Robert, 1700, dans TAILLEMITE, *Description*, art. cit., p. 14-16; Ch. SCHNAKENBOURG, « Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante, 1664-1964 », *BSHG*, n° 48-50, 1981, p. 19.

68. L. ABENON, *La Guadeloupe de 1671 à 1759. Etude politique, économique et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1987, t. I, p. 203-211; SCHNAKENBOURG, *Recherches*, art. cit., p. 20. Voir dans G. LASSERRE, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Bordeaux, Union Fse d'Impression, 1961, t. I, p. 351, la reproduction du « Plan de l'isle Grande-Terre, Guadeloupe, représentant les terres telles qu'elles ont esté arpentées », 1732.

69. Le nombre d'habitations-sucrieries en activité en « Guadeloupe » + Grande-Terre passe de 133 en 1714 à 288 en 1733.

70. Dont la production décrit un véritable cycle au cours des trois premières décennies du siècle: 23 indigoteries en 1700, 60 en 1713, un maximum de 86 en 1719, puis c'est l'effondrement à 17 en 1726 et la disparition au-delà.

71. Deux sucrieries en 1716, 54 en 1735.

72. SCHNAKENBOURG, *Recherches*, art. cit., p. 22-24; le nombre de sucrieries tombe de 54 en 1738 à 21 en 1753.

production et de croissance cotonnières de l'archipel guadeloupéen au milieu du siècle, comme le laisse deviner l'évolution comparée des superficies dans les différentes îles entre 1735 et 1753, même si elle est difficile à retracer tant sont lacunaires les statistiques disponibles (*Voir tableau n° 3*).

Au contraire, la « Guadeloupe » est engagée dès ce moment dans un processus de déclin cotonnier de longue durée qui se prolonge jusqu'à la fin du siècle. Que ce soit en étendue ou en poids relatif, la Basse-Terre ne cesse de perdre de l'importance pour ce qui concerne le coton. Certes, celui-ci n'a probablement jamais été très cultivé le long de la Côte-au-Vent ni dans le nord de l'île, où les précipitations sont trop abondantes, mais il est significatif qu'il régresse aussi très fortement le long de la Côte-sous-le-Vent, particulièrement à Baillif et Vieux-Habitants, qui passent ensemble de plus de 800 ha et 10,5 % du total guadeloupéen en 1772 à moins de 400 ha et 4,1 % en 1790 ; dans cette région, qui constituait le cœur du « pays cotonnier » au temps du père Labat, c'est le café qui est devenu la première production d'exportation.

Entre-temps, la culture du coton s'est déplacée vers la Grande-Terre, où le climat plus sec y est plus favorable. Probablement au cours de la période anglaise (1759-1763), dont elle est la principale bénéficiaire<sup>73</sup>, cette île dépasse Marie-Galante<sup>74</sup> pour la superficie en cotonniers, puis elle ne cesse d'accroître sa prééminence tout au long de la seconde moitié du siècle, jusqu'à atteindre 59 % du total de l'Archipel en 1790. La Grande-Terre est évidemment d'abord consacrée à la canne, qui y trouve des conditions pédologiques et climatiques pratiquement optimales sur les trois quarts de son territoire et occupe 48,6 % de l'espace cultivé en 1790. Les cultures « secondaires » sont reléguées sur le quart restant, dans les zones trop « morneuses » (Grands-Fonds) ou trop sèches (extrême est et extrême nord de l'île, de la Pointe des Châteaux à celle de la Grande-Vigie) pour pouvoir y faire du sucre avec profit. Avec 5.578 ha et 19,3 % l'espace cultivé en 1790 (contre 4.093 ha et 14,2 % au café), le coton représente la première de ces productions autres que le sucre en Grande-Terre. C'est dans les Grands-Fonds que se situe désormais le cœur du « pays cotonnier » : Gosier et Sainte-Anne détiennent ensemble le quart de la superficie guadeloupéenne totale, et si l'on ajoute les trois autres « quartiers » dont le territoire s'étend également en partie sur la zone des mornes (Abymes, Morne-à-l'Eau, Moule), cette proportion atteint même les 44 %<sup>75</sup>.

Les « dépendances » proches jouent également un rôle considérable dans l'économie cotonnière guadeloupéenne de la fin de l'Ancien Régime. A Marie-Galante, bien que les superficies consacrées à sa culture soient en recul après le Traité de Paris, essentiellement en raison de

---

73. Ch. SCHNAKENBOURG, « L'essor économique de la Guadeloupe sous l'administration britannique, 1759-1763 », *BSHG*, n° 15-16, 1971, p. 29-33.

74. Qui, au contraire, n'a que très peu bénéficié des retombées de la période anglaise.

75. Sur tout ce qui précède, outre les données rassemblées dans le tableau n° 3, *supra*, on lira avec intérêt les développements de G. LAWSON-BODY, *Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat. Des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds*, Thèse « Connaissance du Tiers-Monde », Paris VII, 1990, p. 134-144.

la concurrence, ici aussi, du café<sup>76</sup>, le coton demeure, et de très loin, la principale « denrée » d'exportation; il y occupe 37,8 % de l'espace cultivé en 1790, contre 23,7 % par le café et 13,7 % par la canne. Avec le quart du potentiel guadeloupéen total, Marie-Galante demeure alors la seconde plus importante zone de production de l'Archipel après les Grands-Fonds; les arbres se répartissent sur pratiquement tout le territoire, avec une densité un peu plus importante dans la région des Bas, au nord de l'île. Enfin, ce n'est pas sans un certain étonnement que l'on observe la place relativement conséquente, eu égard à leurs tailles restreintes, occupée ici par les Saintes et la Désirade, avec, ensemble, 7 % de la superficie cotonnière totale de la Guadeloupe, en 1772 aussi bien qu'en 1790; il est vrai que, compte tenu de l'extrême sécheresse de leur climat, le coton y constitue pratiquement la seule production d'exportation possible, s'étendant dans chacun des deux groupes d'îles sur plus des trois quarts de l'espace cultivé en 1790.

### 2.3. Culture et préparation du coton<sup>77</sup>

On distingue traditionnellement cinq grandes variétés de coton. Celui cultivé aux Antilles est le *gossypium barbadense*, connu également sous le nom de *sea island*. C'est un arbuste vivace pouvant atteindre jusqu'à quatre mètres de hauteur, qui donne des fibres longues et fines; ce coton « longue soie » est très recherché au XVIII<sup>e</sup> siècle, parce qu'il est plus facile à travailler (à une époque où pratiquement toute la fabrication se fait manuellement) et donne des tissus de qualité supérieure.

Le cotonnier est cultivé soit seul, dans les zones les plus sèches, soit parallèlement à la canne, en Grande-Terre et à Marie-Galante. « Les habitants-sucriers entouraient parfois les carrés de canne de deux rangées de cotonniers; ceux-ci pouvaient occuper les anciens champs de canne après des dévastations ou lorsque le cours des fibres était élevé; inversement, la canne refoulait les cotonniers en période de prospérité des sucres et tafias ... Les deux domaines étaient par essence complémentaires »<sup>78</sup>.

La plantation se fait à l'entrée de la saison des pluies. Les opérations débutent en juillet par le défrichage, si nécessaire, puis le sarclage du terrain. Les graines sont trempées pendant quelques heures dans l'eau, puis elles sont plantées en quinconces à une distance variant de un à 2,50 m, selon les espèces et la nature du terrain. Les plantes sortent de terre huit à dix jours après les semis; elles sont régulièrement entretenues par sarclage, pour éliminer les mauvaises herbes, éclaircissage, en enlevant les tiges les moins bien venues et les plus faibles, et écimage, afin d'arrêter la croissance à hauteur d'homme et faire refluer la sève dans les branches latérales, qui donnent habituellement les plus grosses gousses.

---

76. SCHNAKENBOURG, *Recherches*, art. cit., p. 27-28.

77. Sur tout ce qui suit, LABAT, *Nouveau voyage*, op. cit., t. II, p. 398-404; J. BALLET, *La Guadeloupe. Renseignements sur l'histoire, la flore ...* (1890), réimpr. Basse-Terre, Arch. départementales, 1970, vol. 1, p. 271-273; E. LEGIER, *La Martinique et la Guadeloupe. Considérations économiques sur l'avenir et la culture de la canne, la production du sucre et du rhum, et les cultures secondaires dans les Antilles françaises*, Paris, BSIC, 1905, p. 162-165.

78. LASSERRE, *La Guadeloupe*, op. cit., t. I, p. 363.

Le cotonnier commence à fleurir huit à neuf mois après les semis ; la fleur est jaune clair, avec des taches pourpres sur les pétales. On pince alors le bout des tiges pour reporter toute la sève sur les gousses en formation. Celles-ci sont cueillies au moment où elles parviennent à maturation et s'entrouvrent, laissant apparaître le coton ; si on tarde, il jaunit et devient invendable. Naturellement, pendant tout ce temps, le cotonnier est attaqué par d'innombrables parasites qui lui font « une guerre mortelle » (J. Ballet) : vers, punaises, pucerons, cloportes, scarabées, criquets, hannetons, chenilles ... ; comme les moyens pour les combattre font presque totalement défaut, tous ces insectes peuvent détruire les plantations : « dans un très court espace de temps », note avec emphase Moreau de Saint-Méry à propos des ravages causés par les chenilles aux cotonniers de l'Artibonite, à Saint-Domingue, « de vastes plantations d'un arbrisseau magnifiquement couvert d'une douce verdure, de fleurs d'un jaune tendre et d'un duvet dont l'éclat charme la vue, n'offrent plus que l'aspect d'un champ où la flamme aurait tout anéanti »<sup>79</sup>.

Pour ceux qui ont survécu, la récolte se fait dans de grands sacs que l'on emmagasine jusqu'au moment de l'égrenage ; elle a lieu pendant la saison sèche, pour empêcher la fermentation par humidité, et dure environ trois mois. Une fois qu'elle est terminée, on coupe tous les arbres à 20 cm du sol, puis on brûle les tiges et on répand les cendres, mélangées avec du fumier, entre les lignes de cotonniers. Un même arbre donne normalement trois à quatre récoltes avant d'être arraché.

Après la cueillette, le coton est étendu sur une aire pour le laisser bien sécher, puis il est égrené afin de séparer la fibre des graines. L'égrenage est effectué avec une machine assez rudimentaire, appelée « moulin à coton » bien qu'elle n'ait rien à proprement parler. C'est un châssis de bois carré de quatre montants d'environ 1,30 m de haut, sur lequel sont fixés deux rouleaux cannelés de quelques cm de diamètre (les « fuseaux » ou « quenouilles ») en bois dur<sup>80</sup> tournant en sens inverse l'un de l'autre et reliés par des cordes à deux pédales actionnées avec les pieds. L'égreneur est assis devant le châssis et, tout en pédalant, fait glisser le coton sur une planche entre deux rouleaux ; l'écartement entre eux est réglé de telle façon que les fibres sont pincées et poussées d'un côté vers un sac ouvert situé en dessous, pendant que les graines tombent à terre de l'autre côté. Dans les années 1780, pour profiter de l'élévation des cours, on installe de grandes roues hydrauliques capables de faire fonctionner six à dix moulins à coton en même temps<sup>81</sup>. Enfin, le coton est « emballé » dans de grands sacs de toile très serrés (les « balles ») pesant entre 150 et 160 kg. La marchandise est alors prête à être expédiée.

#### 2.4. *Les habitations-cotonnières*

Comme toutes les « denrées » antillaises d'exportation, la production de coton est mise en œuvre sur des « habitations ». Dans le vocabulaire

79. MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description*, t. II, op. cit., p. 818.

80. Le père Labat, auquel nous empruntons toutes ces informations, précise qu'on a essayé de se servir de « quenouilles » en acier, mais que leur emploi a été abandonné parce qu'elles souillaient et « gâtaient le coton ».

81. Mémoire du Dr Cassan (1789), publié par DEBIEN, *Cultures à Sainte-Lucie*, art. cit., p. 72.

créole, ce terme désigne une propriété de grandes ou moyennes dimensions, consacrée généralement à des cultures commerciales, et dont la mise en valeur repose, jusqu'en 1848, sur du travail servile.

L'habitation constitue la structure de base de toute l'activité économique antillaise à l'époque esclavagiste. C'est un complexe agro-manufacturier intégré dans lequel sont effectuées toutes les opérations de la production, depuis la culture de la matière première (ici, le cotonnier) jusqu'à la livraison au commerce d'un produit brut ou semi-fini (ici, le coton en laine) destiné à la consommation, soit directement, soit après une nouvelle élaboration/transformation en Europe (ici, filage et tissage); un second substantif accolé au mot « habitation » indique plus particulièrement quelle est sa production principale, ici habitation-cotonnière<sup>82</sup>.

A partir de 1784, les recensements indiquent le nombre de cotonneries en activité, mais la statistique est singulièrement fluctuante: pour l'ensemble de l'Archipel, on part de 424 en 1784 pour bondir à 1.268 l'année suivante, avant de retomber à 660 et 671 en 1788 et 1790 respectivement<sup>83</sup>. Admettons ce dernier chiffre comme représentatif de la réalité; nous aurons l'occasion de l'utiliser par la suite.

Les minutes des notaires de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime<sup>84</sup> nous permettent d'en savoir un peu plus sur ces habitations. Dans le tableau n° 4, nous avons fait apparaître toutes celles ayant fait l'objet d'un inventaire (généralement après décès) ou d'un acte de vente suffisamment détaillé entre 1774 et 1790 et pour lesquelles il est fait état de culture du coton, quelle que soit son importance absolue ou relative. Evidemment, cet échantillon est fort peu représentatif, tant par la très faible proportion d'établissements concernés<sup>85</sup> que par les distorsions géographiques résultant de la concentration des sources sur Basse-Terre<sup>86</sup>, mais, complété par les informations globales livrées par les recensements, il permet de faire apparaître quelques grandes caractéristiques.

1. Les habitations consacrées exclusivement au coton ne constituent qu'une minorité parmi toutes celles qui pratiquent cette culture. Elles sont neuf seulement dans ce cas (nos 1, 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 24),

---

82. Mais quand le mot « habitation » n'apparaît pas, les documents emploient le terme de « cotonnerie » et non pas « cotonnière » seul.

83. Le chiffre porté par le recensement de 1790 est 652; mais la vérification du total quartier par quartier donne 671 cotonneries.

84. ADG, 2E2, 1 à 3: minutes Debort, 1774-81; 4 à 12: Damaret, 1783-86 et 1788-90; 15 à 23: Dupuch, 1781-90; 144 à 148: Regnault, 1781-87; 152 à 156: Ezemard, 1781-87; 195 à 200: Mimerel, 1774-84; 201 à 203: Sallenave fils, 1783 et 1786-90; 204 et 205: Valeau Saint-Fit, 1789-90.

2E3, 1 à 3: Franchon, 1781-83; 4 et 5: Fontaine, 1771-74 et 1777-79; 6 et 7: Jaille, 1786-90; 73 à 75: Chuche, 1777-78 et 1790; 76 à 78: Thiéry, 1787-90; 79 à 86: Mollenthiel, 1777-90.

85. En excluant les trois pour lesquelles le coton ne constitue qu'une activité marginale (nos 17, 25, 26), les 23 autres habitations portées sur ce tableau ne représentent que 3,5% du nombre total de cotonneries de la Guadeloupe en 1790.

86. Tous les notaires référencés ici demeuraient dans cette ville. Il y a surreprésentation de la « Guadeloupe » (50% des habitations de l'échantillon contre 18% dans le recensement de 1790) et des Saintes (23% contre 7%), et inversement sous-représentation de la Grande-Terre (27% ici contre 45% dans le recensement); absence totale de cotonneries de Marie-Galante et de la Désirade (30% ensemble dans le recensement de 1790).

TABLEAU n° 4 – *Quelques habitations-cotonnières de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime*

	Nom de l'habitation (a) et quartier	Sup. car- rés	ESCLAVES					PLANTATIONS (b)		Valeur (c) L. des Isles	Source et nature de l'acte (d)
			T O T A L	H	F	E	V. I.	Coton	Autres		
1	Dumazeau, Ferry	80	23	5	9	9		5 c.		65.184	Debort, 1778 n° 21, I
2	Vavin, Bouillante	56	41	15	12	11	3	4 c.	CF 1 c. + 15.000 p.	105.773	Mollenthiel, 1778 n° 6, I
3	Bachelier, Vx Habts	7,5	13	3	8	1	1	3 c.	CF 1,5 c.	24.000	Mimerel, 1774 n° 39, I
4	La Cabritte, Vx Habts	10	9	4	3	1	1	n.d.	CF	50.000	Debort, 1776 n° 9, V
5	Lépinard-Lemoine, VH	32	28	5	9	12	2	n.d.	CF	100.000	Debort, 1778 n° 25, V
6	Lépinard-Brie, VH	26	2	2				n.d.	CF	35.000	Debort, 1780 n° 36, V
7	Valluet, Baillif	12	22	4	5	11	2	n.d.	CF	48.628	Mimerel, 1782 n° 97, I
8	Delorme, Baillif	2,5	2	1	1			n.d.	CF 78 p.	5.496	Mollenthiel, 1788 n° 51, I
9	Manicher, Vieux-Fort	16	17	3	4	8	2	n.d.	CF 10.000 p.	34.589	Mimerel, 1778 n° 29, I
10	Batavia, Vieux-Fort	30	34	12	6	14	2	1000 p.	CF 8.200 p., CC 300 p.	89.228	Dupuch, 1783 n° 89, I
11	Patou, Terre-de-Haut	11	42	6	10	18	8	n.d.	CF	55.155	Mimerel, 1784 n° 22, I
12	Grand-Ilet, Terre-de-Haut	n.d.	35	6	6	19	4	n.d.		n.d.	Franchon, 1781 n° 88, I
13	Petites Anses, T-de-Bas	13	21	3	6	11	1	n.d.		29.075	Fontaine, 1779 n° 16, I
14	Perrier, Terre-de-Bas	24	22	6	4	10	2	n.d.		46.312	Damaret, 1785 n° 129, I
15	Moyne, Terre-de-Bas	8	14	1	4	7	2	n.d.		19.346	Damaret, 1785 n° 135, I
16	Terrier, Terre-de-Bas	1	8		1	6	1	n.d.		9.891	Damaret, 1788 n° 126, I
17	Delignières, Trois-Rivières	38	77	18	18	37	4	n.d.	CF 25.000 p.	173.148	Fontaine, 1779 n° 6, I
18	Douenel, Goyave	10,7	19	4	11	4		3 c.	CF 1,5 c.	24.000	Mimerel, 1774 n° 39, I
19	Les Fontaines, Goyave	25	10	5	4	1		n.d.	CF 6 c.	n.d.	Mimerel, 1782 n° 9, I
20	Aubry, Gosier	26	41	14	9	17	1	15 c.	CF 10.000 p.	n.d.	Ezemard, 1781 n° 44, I
21	Lepreux, Gosier	120	100	32	2	38	7	n.d.		252.615	Mollenthiel, 1789 n° 23, I
22	Champ-Vert, Ste-Anne	57	(e)					n.d.		52.362	Dupuch, 1783 n° 115, I
23	Joli-Mont, Ste-Anne	75	(f)					30 c.	CF 18.000 p.	101.443	Dupuch, 1783 n° 117, I
24	Calvaire, Ste-Anne	102	(f)					12 c.		125.384	id °
25	Les Palmistes, St-François	133	216	46	69	101	10	4,5 c.	CA 69 c.	869.317	Dupuch, 1783 n° 123, I
26	La Guillotière, St-François	123	124	36	43	37	8	3,5 c.	CA 55,5 c.	616.167	id °

Notes

- En règle générale, les habitations en cultures « secondaires » n'ont pas, à la différence de la plupart des sucreries, de nom qui leur soit propre ; elles sont désignées par celui de leur propriétaire. C'est notamment le cas dans ce tableau ; les rares ayant un nom propre sont en *italiques*.
- Cultures d'exportation uniquement, en carrés (c) ou nombre de pieds (p) : CA = canne, CF = café, CC = cacao ; il n'est pas fait état ici des cultures vivrières que l'on retrouve sur pratiquement toutes ces habitations.
- Prix de vente ou valeur d'estimation à dire d'experts.
- Nom du notaire, année et numéro de la minute ; I = inventaire, V = vente.
- L'habitation Champ-Vert est une annexe de la sucrerie Saint-Marc ; ce sont les mêmes esclaves qui sont employés au sucre et au coton, et ils sont indiqués en bloc pour les deux habitations.
- Ces deux habitations sont des annexes de la sucrerie La Souche ; même observation que note précédente pour ce qui concerne les esclaves.

dont cinq aux Saintes, où, sauf en quelques rares endroits, il est difficile de faire autre chose ; sur six autres, le propriétaire s'emploie également au café, mais le coton demeure dominant (nos 3, 8, 11, 18, 20, 23). Seules les habitations de ces deux catégories méritent véritablement d'être qualifiées de « cotonnières ». Le coton n'est plus cultivé qu'à titre secondaire sur quatre caféières (nos 2, 9, 10, 19), et de façon très marginale sur deux sucreries (nos 25, 26) et une caféière (n° 17). Enfin, quatre habitations font en même temps du coton et du café (nos 4, 5, 6, 7), mais nous ignorons lequel domine. Ce mélange des cultures, qui se retrouve également sur beaucoup d'habitations en café + cacao et parfois même sur certaines sucreries, paraît être propre à la Guadeloupe ; il est plus rare dans les autres îles, où la spécialisation sur une seule production semble au contraire constituer la norme<sup>87</sup>.

2. L'habitation-cotonnière guadeloupéenne moyenne du tableau n° 4 (nos 17, 25 et 26 exclues) compte 34 carrés de terre (autant d'ha), dont 14 en cotonniers<sup>88</sup>, et emploie 26 esclaves, dont 13 en âge et en état de travailler (Colonnes H + F) ; ce dernier chiffre est confirmé par celui dégagé à partir du recensement de 1790 : 15 adultes par cotonnerie (9.999 pour 671 habitations). Comparées à celle de Saint-Domingue, qui possède en moyenne 52 ha de plantations<sup>89</sup>, elle n'est donc qu'une très petite unité de production.

Cette petite taille globale n'empêche toutefois pas qu'existent, d'une île à l'autre, d'importantes différences régionales. La cotonnerie saintoise moyenne ne s'étend que sur 11 carrés, mais compte 24 esclaves dont 9 seulement « travaillants ». Celle de la Basse-Terre est évidemment plus grande (25 carrés), mais on est surpris de constater qu'elle possède moins d'esclaves (18 en tout) que son homologue des Saintes ; ils sont toutefois plus nombreux à travailler (11 adultes). Pour la Grande-Terre, enfin, on trouve une moyenne de 76 carrés et 70 esclaves, dont 39 à la production, mais ces résultats reposent sur un nombre de données trop restreint pour être réellement significatif. On observe en tout cas que l'espèce de hiérarchie des dimensions qui semble se dessiner à partir du tableau est confirmée par celle des superficies moyennes de coton par habitation en 1790 : 18,6 ha en Grande-Terre, 15,4 à Marie-Galante, 10,0 à la Désirade, 6,3 en Basse-Terre, 4,2 aux Saintes.

3. Les cotonneries sont les plus petites de toutes les habitations consacrées à des cultures d'exportation. Il n'y a, évidemment, aucune comparaison possible avec les sucreries, qui comptent en moyenne 181 carrés et 112 esclaves, et représentent une valeur de 692.000 L<sup>90</sup>. La

---

87. G. DEBIEN, « Plantations à la Guadeloupe : la caféière et la sucrerie Bologne au Baillif (1787) », *BSHG*, n° 3-4, 1965, p. 13 : « Ce dont nous n'avons vu aucun exemple dans nos autres îles, la caféière et la sucrerie sont contiguës, leurs bâtiments proches les uns des autres, sinon emmêlés, les esclaves ne forment qu'un atelier ». On voit sur le tableau n° 5 que c'est également le cas pour les deux habitations-sucreries n° 25 et 26.

88. La superficie moyenne en cotonniers a été calculée non pas à partir des données du tableau n° 4, mais sur la base du recensement de 1790 (9.370 « carrés » pour 671 cotonneries ; chiffres rectifiés).

89. Calculé d'après BARBE DE MARBOIS, *Etat des finances de Saint-Domingue* : 28.200 « carreaux » = 36.660 ha pour 705 cotonneries.

90. SCHNAKENBOURG, *Sucreries de la Guadeloupe*, op. cit., p. 88-89.

différence est beaucoup moins grande avec les caféières, dont les dimensions moyennes se situent à 48 carrés et 29 esclaves, dont 19 « travaillants »<sup>91</sup>. Mais les caféières ont besoin de bâtiments plus nombreux et d'équipements plus coûteux : une sécherie hors-sol pour les cerises de café, afin de protéger celles-ci des attaques des insectes, alors qu'on ne risque rien à étendre le coton par terre, un moulin à décortiquer qui coûte entre dix et quinze fois plus cher que son homologue pour épilucher le coton, un « boucan à café » pour la torréfaction, sans oublier qu'un carré de terre est valorisé trois à cinq fois plus dans les inventaires s'il est en café au lieu de coton. Inversement l'outillage nécessaire à la préparation du coton après la cueillette est beaucoup plus rudimentaire : un moulin à coton qui est estimé entre 30 et 50 L dans les inventaires, une presse et un stock de toile grossière pour l'emballage, une « case à coton » servant de magasin avant l'expédition<sup>92</sup>. Tout ceci explique pourquoi la valeur d'inventaire ou le prix de vente des caféières est sensiblement plus élevé que pour les cotonneries : une moyenne de 105.700 L contre 58.500<sup>93</sup>. Les planteurs de coton sont donc de « petits habitants », en mettant dans l'adjectif tout le mépris dont font preuve à leur égard les « grands », sucriers par définition. Ajoutons enfin, que, contrairement à ce que l'on observe dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la très grande majorité d'entre eux sont des Blancs. Nous n'avons relevé la présence d'aucun Libre parmi les habitants-cotonniers du tableau n° 4, mais l'on sait par ailleurs que Gens de couleurs et Noirs affranchis représentent 37 % du nombre total de petits propriétaires dans la région des Grands-Fonds en 1796<sup>94</sup> ; parmi eux, se trouvent évidemment, et se trouvaient probablement déjà lors de la décennie précédente, un certain nombre de producteurs de coton.

### 2.5. *Les esclaves*

Au nombre moyen, nous l'avons vu, de 26 par habitation, les esclaves constituent de très loin l'élément majeur d'appréciation de l'importance du patrimoine représenté par les cotonneries ; pour les 14 habitations du tableau n° 4 à propos desquelles le calcul est possible, ils représentent 59,6 % de la valeur moyenne d'estimation, contre 27,3 % pour le fonds des terres et à peine 13,1 % pour toutes les autres composantes (bâtiments, bestiaux, plantation, outillage ...). Certes, s'agissant d'une économie esclavagiste dans laquelle toutes les opérations de la production se font manuellement, cela n'a rien de surprenant, comme le notait déjà l'intendant Robert à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>, mais le

---

91. Moyennes calculées à partir de 115 inventaires et actes de vente dépouillés dans les minutes notariales citées *supra*, note 84.

92. F. RENOUD DE SAINTE-CROIX, *Statistique de la Martinique*, Paris, Chaumerot, 1822, t. II, p. 186.

93. Sont exclues de ce calcul non seulement les habitations n° 17, 25 et 26, sur lesquelles le coton n'est qu'une activité marginale, mais également les n° 22, 23 et 24, dans l'inventaire desquelles manquent les esclaves, réunis en un seul atelier avec la sucrerie dont elles constituent une annexe.

94. LAWSON-BODY, *Stratégies paysannes*, op. cit., p. 169-223.

95. « Tout le travail se fait en ce pays par des Nègres ... Les plus riches d'entre les habitants sont ceux qui ont le plus de Nègres, car plus ils en ont et plus ils font de sucre, et ce n'est

phénomène est particulièrement accentué ici, parce que les cotonneries sont le plus souvent situées sur des terres médiocres, leurs plantations sont peu étendues et de faible valeur unitaire, et leurs bâtiments peu nombreux et de construction légère ; sans hommes, tout ceci ne vaut pratiquement rien. C'est déjà moins vrai s'agissant des caféières, où les terres sont de meilleure qualité, les plantations appréciées à un plus haut prix et les bâtiments plus nombreux : les esclaves ne représentent plus « que » 40 % de leur valeur moyenne<sup>96</sup>. Sur les sucreries, enfin, qui s'étendent sur plus de 100 ha de bonnes terres (45 % de leur valeur moyenne) et possèdent une « manufacture » imposante composée de bâtiments solidement construits, la part des esclaves dans les inventaires tombe à une moyenne de 30 %<sup>97</sup>.

\*  
\* \*

Essayons de voir maintenant de plus près qui sont ces esclaves. Nous possédons quelques informations sur 503 d'entre ceux travaillant sur les habitations référencées tableau n° 4. Le portrait qui s'en dégage est celui d'une population très majoritairement créole, proche de l'équilibre démographique et très peu spécialisée.

Les origines apparaissent dans le tableau n° 5.

TABLEAU n° 5 – *Origines des esclaves employés sur les habitations-cotonnières à la fin de l'Ancien Régime*

	Nombre	% des origines connues
Nègres créoles	220	51,3
Africains	97	22,6
Sang-mêlés	80	18,6
«Nègres» non précisé	32 74	7,5 -
TOTAL	503	100

C'est sans surprise que l'on constate que les Créoles sont largement majoritaires, Nègres nés dans l'île et sang-mêlés représentant ensemble 69,9 % des origines connues ; cette situation qui se retrouve à l'identique, et pratiquement dans les mêmes proportions, sur tous les autres types d'habitations en cultures d'exportation de la Guadeloupe à la même époque<sup>98</sup>, est la marque d'une « colonie anciennement exploitée mais délaissée par la traite négrière ..., comportant de ce fait une plus grande

---

qu'à faire beaucoup de sucre qu'on devient riche en ce pays-ci » ; ANOM, C8A9, fol. 279-280, « Mémoire de l'estat présent de l'isle de la Martinique », 21 avril 1696.

96. Même observation et mêmes références que note 91, *supra*.

97. SCHNAKENBOURG, *Sucreries de la Guadeloupe*, op.cit., p. 85.

98. Sur les sucreries, 54,4 % de Noirs créoles + 12,8 % de sang-mêlés = 67,2 % de Créoles ; sur les caféières, 52,3 + 16,6 = 68,9 % ; proportions recalculées sur les seules origines connues

proportion de Nègres créoles bien acclimatés et aussi davantage de maîtres résidents ayant tout intérêt à long terme à ménager leur capital humain »<sup>99</sup>. Il est logique que les Créoles soient relativement plus nombreux sur les cotonneries et inversement les Africains<sup>100</sup> moins que sur les sucreries<sup>101</sup>, parce que le travail sur celles-ci, beaucoup plus dur physiquement, épuise plus rapidement les esclaves qui y sont « attachés » et nécessite donc un renouvellement plus fréquent des « ateliers » par la traite. De même, la proportion d'Africains est plus élevée sur les caféières<sup>102</sup> parce que le café connaît une croissance beaucoup plus rapide que le coton sur l'ensemble de la seconde moitié du siècle, et les planteurs doivent donc normalement recourir davantage à la traite pour pouvoir répondre à leurs besoins de main d'œuvre. Enfin, les sang-mêlés sont proportionnellement beaucoup plus nombreux sur les cotonneries que sur les autres habitations<sup>103</sup>, mais il s'agit pour une bonne part d'un biais statistique résultant de l'existence, sur l'habitation Patou, aux Saintes (n° 11 du tableau), d'un groupe compact de 22 mulâtres (sur un total de 80 que compte notre échantillon) ; calculée sur les autres habitations seulement, leur proportion tombe à 12,6 %, inférieure à celle des caféières.

La répartition par grandes masses des sexes et des âges apparaît dans le tableau suivant :

TABLEAU n° 6 – Répartition par sexes et par âges des esclaves employés sur les cotonneries à la fin de l'Ancien Régime

	Nombre	%
Hommes	131	26,0
Femmes	135	26,8
Enfants	198	39,4
Vieillards – Infirmes	39	7,8
TOTAL	503	100

Nous avons affaire ici à une population jeune, à l'image de l'ensemble de celle de la Guadeloupe, mais davantage encore qu'elle<sup>104</sup>, et, *a fortiori*, que celle employée sur les sucreries<sup>105</sup>. Comme dans toutes les Petites Antilles, elle est, globalement, relativement proche de l'équilibre

à partir du tableau publié par N. VANONY-FRISCH, « Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime d'après les sources notariales (1770-1789) », *BSHG*, n° 63-64, 1985, p. 80. 99. *Ibid*, p. 58.

100. Toutes origines confondues. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de « Nègres de Guinée » ; parmi la vingtaine d'ethnies spécifiées, aucune ne domine nettement.

101. Où ils forment 27,5 % du total ; VANONY-FRISCH, *Esclaves de la Guadeloupe*, art. cit., p. 80, recalculé à partir des seules origines connues.

102. Sur celles-ci, 26,5 % du total ; *ibid*, id°.

103. Sur les sucreries, 12,8 % ; sur les caféières, 16,6 % ; *ibid*, id°.

104. Les trois premières tranches d'âges (0-4, 5-9 et 10-14 ans) représentées sur la pyramide des âges n° 1 dans *ibid*, p. 50, forment 35,9 % de la population comptabilisée totale.

105. Les enfants ne représentant que 33,5 % du nombre total des esclaves comptabilisés dans SCHNAKENBOURG, *Sucreries de la Guadeloupe*, op. cit., p. 48-51. N. Vanony-Frisch n'étudie pas la composition par âges en fonction des différents types d'habitations sur lesquelles sont employés les esclaves.

démographique<sup>106</sup>, ce qui confirme les observations faites précédemment au sujet d'un moindre recours aux Africains pour composer les « ateliers ». Ceci dit, il demeure néanmoins que les cotonneries aussi ont besoin d'acheter des Africains déportés pour maintenir stables leurs effectifs aux âges les plus productifs de la vie<sup>107</sup> ; même si le travail y est moins rude et probablement moins pressé que sur les sucreries, il n'en finit pas moins par détruire littéralement ceux qui y sont « attachés ».

Dernière caractéristique, enfin, de la population servile des cotonneries : elle n'est pratiquement pas spécialisée. Sur les 503 esclaves référencés dans le tableau n° 4, quatorze seulement font l'objet d'une mention particulière à cet égard. Encore faut-il noter que, dans treize cas, il s'agit de domestiques attachés au service de la maison du maître. Un seul commandeur pour diriger l' « atelier », mais sur une ancienne habitation-sucrerie qui compte cent esclaves (Lepreux, à Gosier ; n° 21 du tableau) ; en fait sur la plupart des cotonneries connues, les effectifs ne sont pas si nombreux que le planteur ne puisse diriger et contrôler lui-même directement les travaux. Quant à ceux-ci, même l'égrenage au moulin du coton après la récolte ne nécessite aucune qualification particulière. On comprend dans ces conditions que la proportion d'esclaves pouvant être considérés comme « qualifiés » soit très faible, 2,8 % seulement du total, un niveau très voisin de celui des caféières, qui n'exigent pas plus de spécialisation des tâches<sup>108</sup> ; rien à voir, à cet égard, avec les sucreries, où l'activité, notamment dans la fabrication, repose sur des connaissances et une expérience relativement « pointues » détenues par certains esclaves dont le planteur ne peut absolument pas se passer, et où, par conséquent, cette même proportion atteint les 13 %<sup>109</sup>.

## 2.6. L'exportation

Elle s'effectue vers deux grandes destinations, la métropole et l'étranger, le plus souvent en interlope (*Voir tableau n° 7*).

Une simple comparaison avec le tableau n° 2, *supra*, fait immédiatement apparaître que le volume des exportations directes de coton de la Guadeloupe vers la métropole, comme de toutes ses autres productions d'ailleurs, ne dépend ni des superficies cultivées, ni des quantités produites. Les plantations s'étendent sur pratiquement le même nombre d'ha (plus de 8.000) avant (1753) et après (1767) la guerre de Sept Ans, et pourtant, entre-temps, le tonnage expédié pour France a décuplé. En réalité, on sait bien que le facteur déterminant ici est le nombre de navires affectés par les négociants métropolitains à leurs relations avec la Guadeloupe, qui dépend lui-même de l'évolution de l'implantation et de l'organisation du « commerce de France » dans les Isles-du-Vent.

---

106. TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 50-55 ; VANONY-FRISCH, *Esclaves de la Guadeloupe*, art. cit., p. 57-65.

107. Voir sur ce point les développements convaincants de *ibid*, p. 49-53.

108. La proportion d'esclaves qualifiés sur les caféières est de 2,4 % ; *ibid*, p. 78.

109. *Ibid*, *id*°, et p. 99-111.

TABLEAU n° 7 – Evolution des exportations «licites» de coton de la Guadeloupe

	Pour France (a)		Cabotage Mque « Qx »	Etranger autorisé « Qx »	TOTAL GPE « Qx »	MARTINIQUE (a)	
	Nombre de navires	« Quintaux » expédiés				Nombre de navires	« Quintaux » pour France
1732-37	13	810			810	158	15.468
1749-52	16	1.249			1.249	156	12.560
1765-68	104	12.381			12.381	104	3.091
1773-77	86	6.976	3.792		10.768	114	7.395
1781-83	35	2.933	4.981	4.550	12.464	104	5.151
1785-89	79	7.745	3.971		11.716	111	9.429

Moyennes annuelles.

En quintaux « mesure de Paris » = 48,9 kg.

Sources : *Statistiques*.

(a) Y compris navires neutres autorisés pour Ostende pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

Jusqu'à la guerre de Sept Ans, cette organisation se caractérise par une absence presque totale de relations commerciales directes entre la Guadeloupe et la France. Seul un très petit nombre de navires effectue le voyage « en droiture », et, pour pouvoir expédier leurs productions en métropole, les planteurs guadeloupéens sont obligés de les faire transiter par cabotage par Saint-Pierre (et ses fameux commissionnaires), où se concentre alors la quasi-totalité du commerce métropolitain dans les Petites Antilles<sup>110</sup> ; il est clair que l'essentiel des exportations de coton brut de la Martinique vers la métropole dans la première moitié du siècle provient en réalité des autres îles françaises de la région<sup>111</sup>, comme le montre, d'ailleurs, leur effondrement en 1765-68, quand les navires de France affluent en Guadeloupe et le cabotage entre les deux îles est interdit.

Mais *a contrario*, cela signifie aussi que, compte tenu des difficultés, des délais et des surcoûts engendrés par ce détour par la Martinique, les planteurs de ces mêmes îles vont être tentés d'écouler leurs « denrées » selon des voies « illicites » vers des colonies étrangères voisines offrant des conditions plus intéressantes ou de meilleures facilités commerciales. Pendant pratiquement tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est essentiellement la minuscule île hollandaise de Saint-Eustache qui constitue le centre de tous les trafics interlopes dans la Caraïbe orientale ; elle est le principal débouché des productions de la Guadeloupe exportées en contrebande<sup>112</sup>, en violation des règles de « l'Exclusif » qui attribuent alors aux métropoles européennes le monopole dans leurs relations maritimes et commerciales avec leurs colonies américaines<sup>113</sup>. Naturellement, une partie du coton guadeloupéen est, lui aussi, expédié illégalement vers Saint-Eustache, et de là vers Amsterdam, mais ce débouché ne doit

---

110. Sur le problème des relations commerciales entre les deux îles en général et celui des commissionnaires de Saint-Pierre en particulier, voir notamment TARRADE, *Commerce colonial*, t. I, op. cit., p. 31 ; A. PEROTIN-DUMON, *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, p. 144-148 et 169-172 ; R. ACHEEN, « Fondements historiques », dans *Encyclopédie Antillaise*, t. IV, *Economie antillaise*, Pointe-à-Pitre, Désormeaux, 1973, p. 158-159 ; SCHNAKENBOURG, *Sucreries de la Guadeloupe*, op. cit., p. 109-113.

111. C'est-à-dire non seulement et surtout l'Archipel guadeloupéen, mais également la Grenade et Sainte-Lucie, qui, bien que théoriquement « île neutre », est déjà alors de fait une annexe de la Martinique dès les années 1750 (308 « carreaux » = 400 ha de cotonniers en 1756 ; ANOM, G1-506, n° 8). De toutes façons, avec à peine 1.000 ha de cotonniers en 1753, il était impossible que la Martinique puisse produire seule les 12.500 « quintaux » de coton brut exportés en moyenne chaque année à la même époque.

112. C. GOSLINGA, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, Assen, Van Gorcum, 1985, p. 189-230 ; W. KLOOSTER, *Illicit riches. Dutch trade in the Caribbean, 1684-1795*, Leiden, KITLV Press, 1988, p. 89-104 ; G. LAFLEUR, « Saint-Eustache aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *BSHG*, n° 130, 2001, p. 27-45.

113. Les deux principales de ces règles pour ce qui nous concerne ici sont : « 1° L'usage exclusif des denrées de la métropole et portées par ses vaisseaux ; 2° Le transport direct à la métropole, et par ses vaisseaux, de toutes les productions de la colonie » ; sur l'Exclusif et son double, l'interlope, voir les développements essentiels de TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 83-112. Naturellement, les îles hollandaises, qui ne sont que de minuscules cailloux pratiquement dépourvus de ressources exportables et ne vivent que des « richesses illicites » accumulées au détriment de leurs voisins français, anglais et espagnols, ne sont pas soumises à l'Exclusif dans leurs relations avec les Pays-Bas.

toutefois pas être surestimé ici. En effet, l'interlope est une activité risquée (la confiscation du navire et de sa cargaison), parfois dangereuse, toujours plus coûteuse que le commerce « licite », et qui, en définitive, ne vaut vraiment la peine d'être pratiquée que pour des « denrées » à forte valeur unitaire pour un encombrement réduit (café, cacao, sucre terré). Or, même si son prix tend à s'élever fortement, tel n'est pas le cas du coton brut, qui prend beaucoup de place sur les navires marchands. On le voit bien, d'ailleurs, aux tonnages très restreints expédiés de Saint-Eustache vers les Pays-Bas avant la guerre de Sept Ans, à peine 1.021 « quintaux » de 100 lb néerlandaises (49,4 kg) par an sur l'ensemble des années 1738-1751<sup>114</sup>, moins encore que ce qui est exporté de Guadeloupe pour France par la voie directe à la même période (1.201 « qx » de 48,9 kg) ; et tout ne vient pas de la seule Guadeloupe, loin de là. Concluons donc que seule une relativement faible proportion de la production guadeloupéenne de coton est écoulée par l'interlope dans la première moitié du siècle, même s'il est vrai, naturellement, que celui-ci prend aussi d'autres voies que celle de Saint-Eustache. C'est bien par la Martinique que passe L'essentiel<sup>115</sup>.

La guerre de Sept Ans et ses conséquences modifient profondément les courants de commercialisation des productions guadeloupéennes en général, et du coton en particulier. Après le Traité de Paris, la remarquable prospérité qu'a connue l'Archipel pendant la période anglaise (1759-1763) fait affluer les navires métropolitains, et un commerce direct avec la France s'établit durablement jusqu'à la Révolution. Pendant quelques années, le cabotage avec la Martinique est même interdit, mais la situation ainsi créée se révèle vite intenable<sup>116</sup>, et les relations entre les deux îles sont rétablies en 1768. Dès lors, trois voies concurrentes sont ouvertes à l'exportation (*Tableau n° 7*).

1. La voie directe pour France. Elle est de très loin la plus importante, parce que la plus commode et la moins coûteuse. Bien que le nombre de navires faisant la traversée en droiture tende à diminuer sur la moyenne période 1770-1790, elle reçoit à peu près les deux tiers des exportations « licites » de coton de la Guadeloupe en temps de paix (67,8 % en 1773-77, 66,1 % en 1785-89) ; en temps de guerre, évidemment, les difficultés et les risques de la navigation transatlantique réduisent considérablement son utilisation (23,5 % en 1781-83).

---

114. W. KLOOSTER, *Illicit riches*, op. cit., p. 226.

115. Son niveau exact est difficile à apprécier. A partir du volume des exportations comparées de la Guadeloupe et de la Martinique en 1749-52 et 1765-68 dans le tableau n° 7, on peut estimer à environ 9.000 « qx » ce qui est expédié de la première vers la seconde en 1749-52 ; ajoutons 1.250 « qx » partis de la Guadeloupe par la voie directe, soit un total vers la métropole de 10.250 « quintaux ». En contrebande, 1.000 « qx » vers Saint-Eustache et, pour ne rien oublier, 1.000 autres vers d'autres destinations « illicites ». Total des exportations = environ 12.000 à 12.500 « qx ». L'interlope attirerait donc 15 à 20 % environ de la production de coton brut de l'Archipel guadeloupéen à la veille de la guerre de Sept Ans ; c'est beaucoup, mais l'essentiel approvisionne tout de même les manufactures métropolitaines.

116. TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 31 : « Cette tentative échouera parce que l'on n'improvise pas un réseau commercial, et la Guadeloupe, dépourvue de maisons de commerce et de correspondants avec celles de la métropole, souffrira finalement de cette situation ».

Au départ de la Guadeloupe, cette voie concerne essentiellement les planteurs du « continent », qui y ont facilement accès par les ports de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, d'où partent pratiquement tous les navires pour la métropole ; ceux de Marie-Galante, qui ne bénéficient pas d'un commerce en droiture, continuent, nous allons le voir, à passer majoritairement par la Martinique. A leur arrivée en France, les cotons antillais sont débarqués principalement dans trois ports<sup>117</sup> : l'ensemble Rouen-Le Havre-Honfleur, qui constitue alors le principal centre manufacturier de cotonnades et concentre 42,0 % des importations dans les dernières années de l'Ancien Régime, Bordeaux (22,0 %) et Nantes (17,8 %)<sup>118</sup>. Il ne reste que des miettes pour les autres ports. Trois seulement sont dignes d'être signalés : Marseille (6,6 %), où le coton des Isles n'occupe qu'une place marginale par rapport aux énormes tonnages importés du Levant<sup>119</sup>, Dunkerque (5,5 %) et La Rochelle (4,1 %) ; une dizaine d'autres (Dieppe, Saint-Malo, Saint-Valery-sur-Somme, La Ciotat ...) se partagent les 2 % restant. A la différence des autres « denrées coloniales », majoritairement réexportées en Europe, l'essentiel du coton antillais est utilisé en France même<sup>120</sup>, preuve du rôle fondamental qu'il joue dans l'approvisionnement des manufactures métropolitaines.

2. Le cabotage avec la Martinique. Après son rétablissement, en 1768<sup>121</sup>, il absorbe le tiers environ des expéditions « licites » en temps de paix ; il trouve une vigueur supplémentaire pendant la guerre d'Amérique (39,9 % du total en 1781-83) parce que la Martinique, qui reçoit toujours pratiquement le même nombre de navires de France qu'avant le conflit, offre alors un débouché qui n'existe plus (ou peu) en Guadeloupe.

C'est Marie-Galante, où n'existent pas de liaisons directes avec la métropole, qui est de plus en plus la principale bénéficiaire de cette voie ; 56,4 % du coton déclaré partir de l'Archipel guadeloupéen pour la Martinique en 1773-77 en proviennent, et 61,0 % en 1785-89. Le reste se répartit en parts pratiquement égales entre les quatre ports situés à proximité des zones de production des Grands-Fonds et de l'est de la Grande-Terre (Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Saint-François, Moule), puis, loin derrière, viennent Basse-Terre et, épisodiquement, Port-Louis.

3. Les exportations à l'étranger. A partir de 1763, l'application des règles de l'Exclusif est progressivement assouplie et le commerce étranger

---

117. Pas de données relatives aux importations métropolitaines de coton en provenance de la seule Guadeloupe ; nous supposons qu'elles se répartissent de la même façon que celles en provenance des Antilles dans leur ensemble.

118. Proportions calculées à partir des chiffres de la balance du commerce sur la période 1786-1789 ; ANOM, F2B 12 et 13, et DFC, Mémoires XXXI/128, n° 297 A.

119. Les cotons antillais n'apparaissent pour la première fois à Marseille qu'en 1761 ; RAMBERT, *Histoire du commerce de Marseille*, op. cit., t. VI, p. 400. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, ils ne représentent que 5.800 « qx », contre 95.000 en provenance du Levant ; voir tableau n° 1, *supra*.

120. 36,9 % seulement de ses importations de l'ensemble de la période 1785-89 sont réexportés, contre 63,6 % pour le cacao, 88,9 % pour le café et 69,4 % pour les sucres de toutes natures ; TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. II, p. 753.

121. Mais les états du cabotage ne sont conservés qu'à partir de 1773, dans ANOM, C7A33 pour 1773, C7A34 pour 1774, C7B3 de 1775 à 1778, C7B4 de 1781 à 1785, et C7B5 de 1786 à 1789.

lentement admis dans les ports antillais pour un nombre croissant de marchandises<sup>122</sup>. Mais le coton n'en fait pas partie, sauf, exceptionnellement, pendant la guerre d'Amérique pour procurer un débouché aux planteurs handicapés par l'insuffisance des liaisons avec la métropole ; c'est ce qui explique qu'entre 1781 et 1783, 36,5 % de la production guadeloupéenne soit exportée à « l'étranger autorisé », essentiellement l'île danoise de Saint-Thomas qui bénéficie de la neutralité de sa métropole pendant la guerre<sup>123</sup>.

En dehors de ce bref moment, le coton expédié depuis la Guadeloupe vers l'étranger ne peut l'être qu'en interlope. Mais par rapport à la première moitié du siècle, les conditions et les routes de ce trafic ont profondément changé, en conséquence de l'attribution par le Traité de Paris (1763) de l'ancienne île « neutre » de la Dominique à l'Angleterre. En 1766, les Britanniques établissent à Roseau un « port franc » ouvert au commerce étranger et clairement destiné à détourner par son intermédiaire une partie des productions et des courants commerciaux des deux îles françaises voisines vers la métropole anglaise<sup>124</sup>. Cette création facilite désormais considérablement la contrebande à l'occasion du cabotage avec la Martinique ; là où, pour pouvoir expédier frauduleusement des « denrées » à destination des colonies étrangères, il fallait antérieurement opérer de nuit dans des lieux discrets, il suffit maintenant de se déclarer pour la Martinique et, à l'aide de fausses déclarations des volumes embarqués, décharger une partie plus ou moins importante de sa cargaison au passage à la Dominique<sup>125</sup>.

Il semble que, pour ce qui concerne le sucre, le port franc de la Dominique n'ait pas exactement répondu aux attentes anglaises, et qu'il n'ait finalement détourné qu'une très faible part du sucre produit dans les îles françaises<sup>126</sup>. Il en va par contre différemment s'agissant du coton. L'industrie textile britannique, alors en pleine révolution industrielle, a d'énormes besoins de matière première ; les importations de coton brut du Royaume-Uni sont multipliées par huit entre 1763 et 1790. L'interlope aux Antilles devient alors une source essentielle d'approvisionnement pour elle<sup>127</sup> ; dans cet ensemble, la Dominique, qui en réexporte elle-même des quantités croissantes vers

---

122. TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., *passim*.

123. *Ibid.*, t. I, p. 486.

124. Sur cette création, F. ARMYTAGE, *The free port system in the British West Indies. A study in commercial policy, 1766-1822*, Londres, NY, Longmans, 1953, p. 37-43 ; TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 296-300. Quatre autres ports francs sont également ouverts au même moment à la Jamaïque, qui visent essentiellement le commerce des colonies espagnoles. Etablis initialement pour une durée de sept ans, ces ports francs sont renouvelés successivement en 1773 et 1780.

125. Sur l'interlope avec la Dominique, voir notamment ANOM, C7A24, fol. 205, mémoire de la Chambre d'agriculture, décembre 1763 ; F3-126, fol. 27, la même, 30 mars 1765 ; C7A27, fol. 7, gouverneur de Moissac, 1<sup>er</sup> octobre 1766 ; DFC, Guadeloupe, Mémoire n° 285, Chambre d'agriculture, 12 janvier 1773 ; DFC, Mémoires XXXI/128, n° 247, anonyme sur la contrebande aux Isles-du-Vent, 1787.

126. ARMYTAGE, *Free port system*, op. cit., p. 43-44.

127. En 1787, les colonies françaises et espagnoles ont fourni (en interlope évidemment) 6 des 22 M lb importées en Grande-Bretagne (=27 %) ; *ibid.*, p. 73, note 3.

la Grande-Bretagne<sup>128</sup>, occupe une place certes marginale mais non négligeable<sup>129</sup>.

Naturellement, tout ce qui est expédié depuis la Dominique ne provient pas que de la seule Guadeloupe. Dans les années 1780, l'île alors espagnole de Trinidad en fournit environ le quart, et Sainte-Lucie, où la culture du coton connaît alors un essor spectaculaire<sup>130</sup>, joue un rôle de plus en plus important<sup>131</sup>. Il est malheureusement difficile d'apprécier exactement l'importance du débouché interlope dominiquais pour le coton guadeloupéen, en raison de l'insuffisance, des lacunes et du peu de fiabilité des statistiques disponibles. On pense *a priori* qu'il suffirait de calculer la différence entre ce qui est déclaré partir pour la Martinique dans les états guadeloupéens du cabotage et ce qui est déclaré provenir de la Guadeloupe dans les états martiniquais. Malheureusement, ceux-ci ne nous sont pas parvenus, sauf un, et le calcul n'est possible que pour la seule année 1776<sup>132</sup> ; et c'est avec un certain étonnement que l'on découvre que la Martinique aurait alors importé 3.611 « qx » de coton de la Guadeloupe et Marie-Galante, alors que, selon les états guadeloupéens, 3.458 « qx » seulement auraient quitté l'Archipel pour la Martinique<sup>133</sup>. Aurait-on chargé du coton au passage à la Dominique au lieu d'en décharger ? Cela paraît peu vraisemblable. Il est, par exemple, difficile d'imaginer que tout ce que Marie-Galante, si riche en cotonniers mais si pauvre en débouchés, expédie par cabotage arrive à la Martinique sans qu'une partie au moins « disparaisse » en cours de route à la Dominique dont elle est toute proche. Nous proposons d'admettre que la moitié de ce qui est déclaré quitter l'Archipel guadeloupéen par le cabotage est débarqué frauduleusement dans l'île anglaise, soit, en chiffres ronds, 2.000 « qx » par an en 1785-89<sup>134</sup>. C'est une hypothèse « héroïque », certes, mais qui n'est pas totalement invraisemblable<sup>135</sup>.

A côté de la Dominique, qui constitue le principal centre d'interlope pour la production guadeloupéenne, d'autres îles étrangères plus ou moins proches servent également de relais dans les exportations en contrebande des cotons en transit vers l'Europe. Ainsi les deux îles anglaises de Montserrat et d'Antigue pour ceux produits le long de la

---

128. 228.00 lb en 1767, 616.000 sur la moyenne de 1770 + 1774, 848.000 en 1787-89 ; *ibid*, p. 154. Nous disons « réexporte » parce que le climat de l'île est trop humide pour qu'une production significative de coton y soit possible.

129. D'après les statistiques publiées par *ibid*, p. 153-154, elle aurait contribué pour 3,3 % aux importations britanniques totales de coton brut sur l'ensemble des trois années 1787-1789.

130. Voir *supra*, point 1.3 et tableau n° 2.

131. ARMYTAGE, *Free port system*, op. cit., p. 76.

132. ANOM, C8B18, n° 19, état du cabotage entre la Martinique et la Guadeloupe en 1776, établi par le bureau du Domaine de Saint-Pierre.

133. Etat du cabotage entre la Guadeloupe et la Martinique en 1776, conservé dans ANOM, C7B3.

134. C'est sur cette base que nous avons estimé la part de la Guadeloupe dans les exportations antillaises totales de coton pour la métropole : ce qui est expédié en droiture + la moitié du cabotage ; voir *supra*, confrontation des tableaux n° 1 et 7, et note 49.

135. Sur la moyenne des années 1787-89, les exportations de coton de la Dominique pour la Grande-Bretagne se montent, reconverties en mesure de Paris, à 7.855 « qx » par an ; ARMYTAGE, *Free port system*, op. cit., p. 154. En admettant notre estimation, la Guadeloupe contribuerait donc pour 25 % à ce total.

Côte sous-le-Vent<sup>136</sup>. D'autre part, comme avant la guerre de Sept Ans, Saint-Eustache continue de recevoir en grands nombres des navires venus, toujours clandestinement, de la Guadeloupe<sup>137</sup>, mais, pour ce qui concerne le coton, l'île hollandaise ne semble pas jouer un rôle beaucoup plus important après, au moins en temps de paix<sup>138</sup> ; elle retrouve une certaine importance quand la guerre d'Indépendance américaine s'annonce puis éclate<sup>139</sup>, mais c'est son chant du cygne ; conquise et pillée par l'amiral Rodney en février 1781, elle ne parvient pas, malgré la brièveté de l'occupation britannique<sup>140</sup>, à retrouver sa prospérité<sup>141</sup> et cesse pratiquement de participer aux trafics du coton dans l'espace caraïbe<sup>142</sup>. En 1764, un autre port franc est créé dans la région par une puissance européenne neutre, celui de Saint-Thomas par le Danemark. Mais, sauf pendant les deux dernières années de la guerre d'Amérique, où il tire alors parti de la destruction de Saint-Eustache<sup>143</sup>, cet établissement ne semble pas avoir joué un rôle très important dans l'interlope vers et depuis la Guadeloupe, du moins si l'on en croit les chiffres officiels français<sup>144</sup>. Enfin, en 1785, après avoir racheté Saint-Barthélemy à la France, la Suède y crée à son tour un port franc<sup>145</sup>, qui, lui aussi, reçoit probablement une partie du coton guadeloupéen exporté en contrebande, notamment à l'occasion de la navigation avec la partie française de Saint-Martin toute proche.

Au total, si l'on estime à 13.000 « quintaux » la production de coton de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime<sup>146</sup> et à environ 10.000 ce qui est réellement exporté pour France<sup>147</sup>, l'interlope aurait absorbé un peu moins du quart de celle-ci (23 %) : 2.000 « qx » par la Dominique et 1.000 par les diverses autres îles de l'arc antillais. Une proportion en légère augmentation par rapport à la première moitié du siècle<sup>148</sup>, ce

---

136. ANOM, C7A40, lettre de l'intendant Foulquier, 8 mai 1784.

137. GOSLINGA, *The Dutch in the Caribbean*, op. cit., p. 204.

138. Sur l'ensemble de la période 1764-1776, elle n'expédie que 197 « quintaux » mesure d'Amsterdam par an vers les Pays-Bas, et tout ne vient évidemment pas de la seule Guadeloupe ; KLOOSTER, *Illicit riches*, op. cit., p. 226.

139. 1.833 « qx » par an de 1777 à 1779 ; *ibid*, id°.

140. En novembre de la même année, elle est reconquise par les troupes françaises alliées des Pays-Bas.

141. Sur tout ceci, LAFLEUR, *Saint-Eustache*, art. cit., p. 41-42.

142. Moyenne de ses exportations annuelles pour les Pays-Bas de 1785 à 1789 = 106 « qx » ; KLOOSTER, *Illicit riches*, op. cit., p. 226-227.

143. TARRADE, *Commerce colonial*, op. cit., t. I, p. 486.

144. Voir sur ce point les statistiques réunies dans *ibid*, t. II, p. 660 ; il n'en est d'ailleurs que très rarement question dans la correspondance administrative de la Guadeloupe.

145. LASSERRE, *La Guadeloupe*, op. cit., t. II, p. 859.

146. On part du total des exportations « licites » de 1781-83, soit 12.500 « qx » en chiffres ronds. *Pour cette période là* (et celle-là seulement), il est pratiquement égal à la production ; en effet, les exportations de toutes « denrées » vers les colonies étrangères sont alors libres en raison de la guerre, et comme, d'autre part, toutes les îles anglaises des Petits Antilles sauf Barbade et Sainte-Lucie (prise par les Anglais en 1778) ont été conquises par les troupes françaises en 1778-79, il n'y a plus de possibilité de faire du commerce interlope. Comme la superficie en cotonniers de l'Archipel guadeloupéen augmente au cours des années suivantes, nous supposons de 13.000 « qx » la production en 1785-89.

147. Soit les 7.745 expédiés en droiture + la moitié du cabotage officiellement déclaré pour la Martinique ; voir tableau n° 7 et développements sur la Dominique, *supra*.

148. 15 à 20 % en 1749-52, voir *supra*, note 115.

qui est logique compte tenu de la création entre-temps du port franc de Roseau. On est loin, en tout cas, des proportions atteintes pour le sucre où, selon les moments, le débouché étranger varie de 35 à 60 % de la production guadeloupéenne<sup>149</sup>. Cela pourrait alors signifier que, malgré les continuelles plaintes des colons contre le commerce de France, le prix offert par les négociants métropolitains pour les cotons antillais est finalement au moins aussi rémunérateur que celui proposé par les intermédiaires britanniques, néerlandais ou danois, même en passant par la Martinique. Si cette conclusion est exacte, il serait intéressant de savoir si on peut l'étendre à d'autres « denrées » coloniales.

### 3. DECLIN ET DISPARITION AU XIX<sup>E</sup> SIECLE

#### 3.1. *Le déclin (1790-1860)*

L'histoire du coton dans la Guadeloupe de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est, comme pour toutes les autres cultures « secondaires », d'ailleurs, celle d'une longue décadence<sup>150</sup>. Le tableau n° 8 permet de suivre cette évolution, dont les causes s'apprécient à trois points de vue.

Les contemporains font tout d'abord ressortir le rôle des facteurs naturels : épuisement des sols, dégénérescence des arbres, entretien insuffisant des plantations pendant la période révolutionnaire, destructions causées par les cyclones, notamment celui de 1825, attaques de divers parasites, en particulier les chenilles<sup>151</sup>. Il serait sans doute possible de remédier à toutes ces difficultés par l'emploi d'engrais ainsi que par un renouvellement et un meilleur entretien des plantations, mais il faudrait y mettre de l'argent. Or, les capitaux font généralement défaut aux Antilles, surtout à partir de 1835, en raison des incertitudes croissantes de la situation politique<sup>152</sup>, et, de toutes façons, ceux qui y viennent malgré tout n'ont aucune raison de s'investir dans le coton.

En effet, et c'est là la seconde raison de leur décadence, les cultures « secondaires » sont beaucoup moins rentables que le sucre<sup>153</sup>. Après

---

149. SCHNAKENBOURG, *Sucreries de la Guadeloupe*, op. cit., p. 118.

150. En 1789-90, café + coton + cacao occupaient 34 % de l'espace cultivé, employaient 52 % des esclaves et fournissaient 47 % des exportations en valeur pour France ; en 1847, 13 % pour les cultures et les esclaves, et à peine 2 % pour les exportations.

151. P. LAVOLLEE, *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe (Juin 1939)*, Paris, Impr. Royale, 1841, p. 35-41. Ministère de la Marine et des Colonies, *Notices statistiques sur les colonies françaises*, Paris, Impr. Royale, 1837, t. I, p. 95-97 et 209-211.

152. Liées évidemment à l'absence totale de perspectives de l'institution esclavagiste et aux risques d'explosion qui en résultent ; Ch. SCHNAKENBOURG, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, t. I, *La crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 118-136.

153. Ministère du Commerce et des Manufactures... *Enquête sur les sucres*, Paris, Impr. Royale, 1829, 1<sup>ère</sup> partie, p. 18, déposition du planteur guadeloupéen Jabrun. *Question* : « Le bénéfice que donne aujourd'hui la culture du café, du coton, du cacao, de l'indigo, est-il égal au bénéfice que donne la culture de sucre ? » *Réponse* : « Il est infiniment moindre. La culture du café tombe tous les jours ».

TABLEAU n° 8 – *Le coton au XIX<sup>e</sup> siècle*

	GUADELOUPE		ETATS - UNIS	
	Superficie Ha	Exportations Tonnes	Exportations M lb	Cours (c) « Cents » par lb
1788	9500 (a)	587 (b)		> 30
1800	2527		18	24
1818	3420	189	94	24
1824	2508	118	142	14,8
1835	1021	43	387	17,5
1847	1136	18		
1850	203	7	635	7,4
1860	316	21	1768	11
1864	3679			101,5
1865		239	9	
1870	888	68	959	24
1880	305	2	1822	12

*Sources*

Guadeloupe: *Statistiques* jusqu'en 1835 ; *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation ... (des) colonies françaises au-delà ; « Tableau des denrées coloniales exportées depuis 1816 », dans Annuaire de la Gpe.*

Etats-Unis: *Historical statistics of the US*

- (a) Estimation. Le recensement donne 9.249 « carrés » pour l'Archipel, Saint-Martin non comprise ; nous avons arrondi pour tenir compte de cette dernière. Tous les autres chiffres de cette colonne sont pour l'ensemble de la colonie.
- (b) 7.938 «quintaux» mesure de Paris en droiture pour France + 4.071 par cabotage pour la Martinique = 12.009 « qx » de 48,9 kg.
- (c) Cours moyen du « *Middling uplands* » à New York.

1815, et jusqu'au début des années 1840 et à l'émergence de la sucrerie de betterave, les Antilles et la Réunion, bien à l'abri derrière les lois protectionnistes de la Restauration, jouissent d'une situation de monopole pratiquement absolu dans l'approvisionnement du marché métropolitain du sucre<sup>154</sup>. On assiste alors à une reconversion générale de l'économie antillaise, par transformation en sucreries d'habitations jusqu'alors en café ou en coton<sup>155</sup> ou par transfert d'esclaves des cultures « secondaires » à la canne<sup>156</sup>. Le nombre de sucreries et la superficie de

154. Sur tout ceci, SCHNAKENBOURG, *La crise*, op. cit., p. 140-149.

155. Il est fait état de ce genre de transformation dans les observations de l'administration de la Guadeloupe sur le rapport de LAVOLLEE, *Notes sur les cultures*, op. cit., p. 42.

156. *Enquête sur les sucres*, op. cit., 1<sup>ère</sup> partie, p. 155 et 157, déposition de Beilac, directeur des Douanes de la Guadeloupe : pour se procurer la main-d'œuvre qui leur manque, les habitants-sucriers rachètent des caféières et des cotonneries afin de pouvoir « récupérer » les esclaves qui y sont attachés, puis ils laissent ensuite les terres cultivées autrefois en café ou en coton retourner à la friche.

canne augmentent rapidement<sup>157</sup> pendant que les autres branches de l'économie guadeloupéenne régressent<sup>158</sup>.

Cette régression s'accompagne d'une contraction significative de l'espace cotonnier. Non seulement les superficies diminuent, mais surtout elles se concentrent géographiquement sur les zones les plus favorables ; « c'est à peine si, sur quelques points de la Grande-Terre et de Marie-Galante, et dans les terrains arides de la Désirade et des Saintes, les habitants s'occupent (encore) de cette culture », note l'inspecteur des Finances Lavollée<sup>159</sup>, confirmé sur ce point par le recensement de 1835<sup>160</sup>. Le coton a pratiquement disparu en Basse-Terre, où il n'occupe plus que 67 ha ; dans les deux autres principales îles de l'Archipel guadeloupéen, où le « boum » sucrier de la Restauration a tout submergé, il ne subsiste que dans les zones les moins propices à la canne, comme les Grands-Fonds (187 ha à Gosier + Moule + Sainte-Anne), l'est de la Grande-Terre (83 ha à Saint-François) ou les parties les plus sèches de Capesterre de MG (134 ha). C'est à la Désirade qu'il a le mieux résisté, avec encore 362 ha contre 470 en 1790, représentant maintenant 35,4 % du total guadeloupéen, contre 5,0 % alors ; bien sûr, le climat de l'île se prête particulièrement bien à la culture du coton, mais cette résistance traduit aussi le fait que les habitants, isolés et pouvant difficilement faire autre chose, n'ont pas le choix et doivent bien poursuivre dans cette voie, malgré un environnement international de plus en plus défavorable.

Car c'est là que réside, en dernière instance, l'explication fondamentale du déclin de la culture du coton aux Antilles dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>161</sup>. Au cours de la décennie 1790, le marché mondial est bouleversé par l'émergence brutale des Etats-Unis, où se produisent presque en même temps deux mutations technologiques majeures : l'introduction du coton *sea-island* à longues fibres et facile à égrener dans les zones côtières, et la mise au point, par Eli Whitney en 1793, de la machine à égrener pour les espèces à fibres courtes de l'intérieur, pour lesquelles l'opération était jusqu'alors extrêmement longue et coûteuse, même faite par des esclaves. Dès lors, le coton se répand dans tout le Sud, entraînant avec lui le développement très rapide de l'esclavage<sup>162</sup>, et les Etats-Unis deviennent le premier producteur et exportateur mondial de coton brut, dans un

---

157. De 1816 ou 17 à 1834 ou 35, à l'apogée du système « du père Labat », la superficie de canne passe de 18.700 à 26.200 ha et le nombre de sucreries de 389 à 620. Il se produit ensuite à un repli, en conséquence de la crise du système esclavagiste : 22.000 ha de canne et 530 sucreries en 1847.

158. De 1790 à 1847, la superficie de café passe de 8.607 à 4.768 ha, et les exportations de 3.344 à 183 tonnes. Pour le coton, voir tableau n° 8.

159. *Notes sur les cultures*, op. cit., p. 29.

160. Sur ce qui suit, voir l'état des cultures par communes au 1<sup>er</sup> janvier 1836, publié dans *Notices statistiques*, op. cit., t. I, p. 204 ; la superficie totale en cotonniers est de 1.021 ha. Comparaison avec 1790 : voir tableau n° 3, *supra*.

161. Le phénomène n'est évidemment pas que guadeloupéen ; à la Martinique, écrit LAVOLLEE, *Notes sur les cultures*, op. cit., p. 37, « à l'exception de quelques pieds de cotonniers qu'on rencontre épars et sans soins, nulle part on ne les trouve réunis en culture régulière ». La superficie de cotonniers cultivés dans l'île passe de 2.090 ha en 1790 à 178 en 1835.

162. On passe de 700.000 esclaves en 1790 à 1.540.000 en 1820, 2.500.000 en 1840 et 3.900.000 en 1860 ; *Historical statistics of the US*.

mouvement ascendant qui se poursuit sans discontinuer jusqu'à la guerre de Sécession<sup>163</sup>.

Ce surgissement du coton US et la baisse pratiquement continue des cours qui en résulte (*Tableau n° 8*) rendent brutalement obsolètes toutes les anciennes zones de production qui approvisionnaient jusqu'alors l'industrie européenne. Les premiers cotons américains sont débarqués à Liverpool en 1784 ; ils représentent déjà 29 % des importations britanniques en 1800, 43 % en 1812, 67 % en 1823-24 et 75 % en 1853, après avoir même atteint les 83 % dix ans auparavant<sup>164</sup>. En France, 55 % en 1820, 78 % en 1850<sup>165</sup>. Le Levant parvient à se maintenir tant bien que mal, mais la Caraïbe s'effondre<sup>166</sup> ; en 1839, l'administration de la Guadeloupe note : « Le grand marché des Etats-Unis laisse peu à faire pour les Antilles dans la culture du coton »<sup>167</sup>. Après l'Abolition et l'effondrement de la production qui suit, il semble bien que cette culture soit en train de vivre ses derniers instants dans l'Archipel guadeloupéen.

### 3.2. La « famine du coton » et le chant du cygne du coton guadeloupéen (1861-1865)

La guerre de Sécession (avril 1861-mai 1865) constitue une véritable catastrophe pour l'industrie cotonnière européenne, coupée brutalement de sa principale source de matières premières<sup>168</sup>. Le blocus des ports rebelles par la marine de l'Union, même s'il n'est pas complètement étanche<sup>169</sup>, et la destruction des plantations par les combats, qui se déroulent presque uniquement en territoire sudiste, conduisent à un effondrement des exportations américaines et à un envol des prix, dopés par ailleurs par la spéculation (*Tableau n° 8*). L'activité se maintient encore tant bien que mal en 1861, grâce aux stocks de l'année précédente, puis la crise éclate en 1862, emportant avec elle des milliers d'entreprises et plongeant dans la misère des centaines de milliers de chômeurs. C'est la « famine du coton », qui dure jusqu'à la fin de la guerre<sup>170</sup>.

---

163. Sur tout ce qui précède, H. U. FAULKNER, *Histoire économique des Etats-Unis d'Amérique*, Paris, PUF, 1958, t. I, p. 197-201 ; S. L. ENGERMAN, dans *Cambridge Economic History of the United States*, Cambridge, CUP, 2000, vol. II, p. 337-351.

164. ARMYTAGE, *Free port system*, op. cit., p. 153 ; M. LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1964, p. 30 et 208.

165. Cl. FOHLEN, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956, p. 128.

166. Les *British West Indies* expédient 12 M lb de coton brut en Grande-Bretagne (43 % du total importé par celle-ci) en 1791, et 3 M seulement en 1815 (moins de 3 %) ; ARMYTAGE, *Free port system*, p. 153.

167. Observations sur le rapport de LAVOLLEE, *Notes sur les cultures*, op. cit., p. 42.

168. En 1860, les Etats-Unis fournissent 80 % du coton brut importé en Grande-Bretagne et 92 % en France.

169. Contrebande par le Mexique et les Antilles, activité des « forceurs de blocus » sudistes, complicité des milieux industriels britanniques, etc. Mais, globalement, seules des quantités très limitées parviennent à passer.

170. Sur laquelle voir le grand classique W. O. HENDERSON, *The Lancashire cotton famine, 1861-1865*, Manchester, MUP, 1969, 198 p. ; D. FARNIE, *The English cotton industry and the world market, 1815-1896*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 135-170 ; FOHLEN, *Industrie textile du Second Empire*, op. cit., p. 253-314 ; H. GALLE, *La famine du coton, 1861-1865. Effets de la guerre de Sécession sur l'industrie cotonnière gantoise*, Bruxelles, ULB, 1967, 166 p.

La pénurie de coton américain incite les milieux européens du textile à rechercher de nouveaux fournisseurs. C'est l'Inde qui est le principal bénéficiaire de cette course à la matière première<sup>171</sup>, amorçant ainsi un mouvement de hausse de longue durée qui en fera le second producteur mondial de coton brut à la fin du siècle<sup>172</sup>. La France se tourne vers ses colonies, mais sans grand succès. La culture du coton démarre difficilement en Algérie et reprend avec peine aux Antilles ; au plus haut de ses importations, en 1865, le coton colonial représente tout juste 900 tonnes, à peine plus de 1 % du total de la consommation métropolitaine<sup>173</sup>.

En Guadeloupe, où l'on suit avec passion l'évolution du conflit<sup>174</sup>, les planteurs sont lents à réagir. A plusieurs reprises, et en 1864 encore, l'administration intervient en vue de les inciter à profiter de la conjoncture créée par la guerre aux Etats-Unis pour se lancer dans la culture du coton<sup>175</sup>. Mais les circonstances locales ne sont guères favorables ; en ce début des années 1860, le grand débat dans la colonie porte sur les usines centrales à sucre, sur la nécessité ou non d'en créer et sur les moyens de les financer<sup>176</sup>, ce qui laisse peu de place et peu d'argent disponibles pour le coton. D'autre part, il n'est pas facile de relancer une culture moribonde. Il faut recréer des plantations, acheter des semences, introduire de nouveaux procédés de culture et d'égrenage inconnus jusqu'alors, former des ouvriers agricoles, etc<sup>177</sup> ; or, les planteurs n'accèdent que lentement et tardivement aux nouvelles technologies<sup>178</sup>, et les capitaux font défaut<sup>179</sup>. Conséquence : jusqu'en 1863, leur réponse aux sollicitations du marché demeure extrêmement limitée ; les superficies

---

171. Sur l'ensemble de la décennie 1850, ses exportations annuelles moyennes se montent à 225 M lb ; elles passent à 392 M dès la campagne 1861-62 et atteignent un maximum de 392 M en 1865-66.

172. P. HARNETTY, « Cotton exports and Indian agriculture, 1861-1870 », *Economic History Review*, vol. XXIV, 1971, p. 414-429 ; K. N. CHAUDHURI, dans *Cambridge Economic History of India*, Cambridge, CUP, 1983, t. II, p. 846-850.

173. FOHLEN, *Industrie textile du Second Empire*, op. cit., p. 346-356.

174. En général, les milieux Blancs-créoles, les seuls dont nous pouvons connaître l'opinion à travers la presse, se montrent évidemment très hostiles à Lincoln et très favorables au Sud. De nombreux articles en ce sens sont publiés tout au long de ces années par *Le Commercial*, porte-parole des planteurs modernistes ; voir par exemple l'art. publié sous le titre « Pas d'intervention en Amérique », dans le n° du 20 septembre 1862.

175. *Ibid*, 8 novembre 1962 ; *GO Gpe*, 17, 20 et 24 mai 1864.

176. Voir sur ce point Ch. SCHNAKENBOURG, « La création des usines en Guadeloupe (1843-1884). Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage », 1<sup>ère</sup> partie, *BSHG*, n° 124-125, 2000, p. 31-33 ; ainsi que divers articles publiés dans *Commercial*, 22 février, 30 juillet, 13, 16-20 et 27 août 1862, 1<sup>er</sup> juillet 1865.

177. Voir sur ce point l'article publié dans *ibid*, 29 avril 1865.

178. C'est seulement en 1865 que l'on commence à se préoccuper en Guadeloupe d'acheter de nouvelles machines à égrener ; tout un débat sur le type de moulin à adopter dans *ibid*, 25 février 1865. Diverses publicités d'importateurs et de fabricants de matériel anglais ou américain dans *ibid*, 1<sup>er</sup> février, 20 mai et 5 août 1865.

179. A notre connaissance, un seul planteur de coton en Guadeloupe (et aucun ailleurs) a reçu un avis favorable pour un prêt du Crédit Foncier Colonial (créé en 1863 pour financer le développement des habitations aux Antilles et à la Réunion). Il s'agit de François Humbert, propriétaire de l'habitation Chabert, à Petit-Canal (107 ha), « anciennement en sucrerie et aujourd'hui plantée en cotonniers », pour un montant de 18.000 F ; *ibid*, 16 septembre 1865. En fait, il s'agit là de la proposition de la commission coloniale du CFC, qui, pour déboucher sur un prêt effectif, devait encore être approuvée par le conseil d'administration, ce que celui-ci faisait dans pratiquement tous les cas ; mais ici, divers indices laissent à

n'augmentent que faiblement<sup>180</sup> et les exportations stagnent<sup>181</sup>. C'est seulement l'année suivante que tous ces efforts commencent enfin à produire leurs résultats ; superficies et exportations bondissent<sup>182</sup>. C'est le chant du cygne du coton guadeloupéen.

### 3.3. *La fin du coton comme culture d'exportation*

Portées par l'expansion des cotonneraies de l'année précédente, les exportations atteignent leur maximum de 239 tonnes en 1865. Mais, déjà, la conjoncture est en train de se retourner brutalement. Dès le début de l'année, l'effondrement de l'armée sudiste et la perspective d'une fin rapide du conflit font baisser les cours du coton en Europe<sup>183</sup>, et le mouvement s'accélère après le retour à la paix (9 avril 1865)<sup>184</sup>. Les exportations de coton US reprennent<sup>185</sup>, et, même s'ils parviennent à se maintenir, les autres grands pays producteurs apparus pendant la guerre de Sécession accusent durement le coup<sup>186</sup>.

Le coton guadeloupéen, handicapé en outre par des circonstances météorologiques désastreuses<sup>187</sup>, est balayé par la reprise américaine. Dans certaines communes, on ne prend même pas la peine de faire la cueillette et la récolte est laissée sur les arbres<sup>188</sup>, partout les plantations reculent, l'abandon est général dans tout l'Archipel<sup>189</sup>, superficies et exportations ne cessent de diminuer (*Tableau n° 8*). Le feu de paille s'éteint.

Les dernières exportations régulières de coton guadeloupéen (460 kg) se situent en 1884. Au-delà, on relève encore, de temps à autre, quelques expéditions sporadiques jusqu'à la Première Guerre mondiale, mais pour des quantités infimes (de quelques centaines de kg à 2 tonnes, maximum 5 en 1908). Le coton n'est plus une production d'exportation en Guadeloupe. A la fin du siècle, quand, pour lutter contre les effets catastrophiques de la grande crise sucrière, l'administration et le Conseil général décident de relancer les cultures secondaires en accordant des primes à des petits planteurs, le coton n'est même pas cité parmi les multiples tentatives qui sont faites<sup>190</sup>. Ainsi s'achève un grand cycle de l'histoire économique de Guadeloupe.

---

penser que le conseil d'administration a refusé son approbation et que le prêt en question n'a pas été versé.

180. 316 ha en 1860, 381 en 1862, 678 en 1863.

181. 21 tonnes en 1861, 32 en 1863.

182. 3.679 ha et 105 tonnes en 1864.

183. *Commercial*, 25 février 1865.

184. *Ibid*, 29 avril et 10 juin 1865 ; selon les qualités, les cours diminuent de 40 à 50 % au Havre au cours du premier semestre 1865 ; FOHLEN, *Industrie textile du Second Empire*, op. cit., p. 298.

185. Dès 1866, les Etats-Unis fournissent de nouveau 38 % du coton brut importé en France.

186. C'est notamment le cas de l'Inde ; ses exportations diminuent de moitié en 1866-67, mais elles recommencent à augmenter au cours des campagnes suivantes ; HARNETTY, *Cotton exports*, art. cit., p. 414.

187. Très forte sécheresse en 1864, pluies excessives en 1865.

188. *GO Gpe*, 23 mai 1865, bulletin agricole.

189. *Ibid*, 21 juillet 1865 et 18 mai 1866, bull. agricoles.

190. ADG, 2J7, mss Jules Ballet, vol. VII, p. 112-154 ; LAFLEUR, *Culture du café*, art. cit., p. 101-106.

TABLE DE MATIERES

1. CROISSANCE ET APOGEE (1635-1790).....	80
1.1. <i>Les débuts laborieux du coton comme culture d'exportation</i> <i>au XVII<sup>e</sup> siècle.....</i>	80
1.2. <i>Le redémarrage de la production dans les années 1690 et 1700</i>	82
1.3. <i>La croissance du XVIII<sup>e</sup> siècle.....</i>	84
2. LE COTON EN GUADELOUPE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME .	90
2.1. <i>Une place importante mais en régression dans l'économie locale</i>	90
2.2. <i>Géographie cotonnière .....</i>	91
2.3. <i>Culture et préparation du coton.....</i>	96
2.4. <i>Les habitations-cotonnières.....</i>	97
2.5. <i>Les esclaves .....</i>	101
2.6. <i>L'exportation .....</i>	104
3. DECLIN ET DISPARITION AU XIX <sup>e</sup> SIECLE.....	112
3.1. <i>Le déclin (1790-1860).....</i>	112
3.2. <i>La « famine du coton » et le chant du cygne du coton guade-</i> <i>loupéen (1861-1865).....</i>	115
3.3. <i>La fin du coton comme culture d'exportation .....</i>	117